Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	EMILIE DAMOISY
Numéro de dossier	SLA/MHP
Date de réalisation	08/09/2022

Localisation du bien	3 Rue du Lombard 59000 LILLE
Section cadastrale	HR 47
Altitude	20.32m
Données GPS	Latitude 50.638042 - Longitude 3.069483

Désignation du vendeur	FOCH DEVELOPPEMENT
Désignation de l'acquéreur	HUI

** Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **EMILIE DAMOISY** soient exactes.*

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
	Zonage réglementaire sur la sismicité : **Zone 2 - Faible**		EXPOSÉ	-
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Approuvé le 16/05/1990	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Approuvé le 27/06/1990	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 30/08/2012	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 30/08/2012	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 30/08/2012	NON EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Inondation	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (1)	EXPOSÉ	-
-	Inondation par ruissellement et coulée de boue	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain	Informatif (1)	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ	-

*(1) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.*

SOMMAIRE

Synthèse de votre **E**tat des **R**isques et **P**ollutions
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction règlementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° NC du 23/07/2020 mis à jour le

Adresse de l'immeuble
3 Rue du Lombard
59000 LILLE

Cadastre
HR 47

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **N** — [1] **oui** ☐ **non** ☑
prescrit ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date
[1] si **oui**, les risques naturels pris en compte sont liés à : **autres**
inondation ☐ **crue torentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐ **sécheresse / argile** ☐
cyclone ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐ **séisme** ☐ **volcan** ☐

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — [2] **oui** ☐ **non** ☑
[2] si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés — **oui** ☐ **non** ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** — [3] **oui** ☐ **non** ☑
prescrit ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date
[3] si **oui**, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain ☐ **autres**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — [4] **oui** ☐ **non** ☑
[4] si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés — **oui** ☐ **non** ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRt **prescrit** et **non encore approuvé** — [5] **oui** ☐ **non** ☑
[5] si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐ **projection** ☐ **risque industriel** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR **T approuvé** — **oui** ☐ **non** ☑

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement — **oui** ☐ **non** ☑

> L'immeuble est situé en zone de prescription — [6] **oui** ☐ **non** ☑
[6] **Si la transaction concerne un logement**, les travaux prescrits ont été réalisés — **oui** ☐ **non** ☐
[6] **Si la transaction ne concerne pas un logement**, l'information sur le type de risques auquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente — **oui** ☐ **non** ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible ☐ **zone 2** faible ☑ **zone 3** modérée ☐ **zone 4** moyenne ☐ **zone 5** forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 — **oui** ☐ **non** ☑

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (**SIS**) — **NC*** ☐ **oui** ☐ **non** ☑
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente — **oui** ☑ **non** ☐

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Mouvement de terrain Affaissements et effondrements, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Effet Toxique

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	FOCH DEVELOPPEMENT		
Acquéreur	HUI		
Date	08/09/2022	**Fin de validité**	08/03/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site https://www.nota-risques-urba.fr/
© 2022 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Nord
Adresse de l'immeuble : 3 Rue du Lombard 59000 LILLE
En date du : 08/09/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	17/07/1987	17/07/1987	15/10/1987	30/10/1987	☐
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1990	31/12/1990	01/04/1992	03/04/1992	☐
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1992	06/12/1993	28/12/1993	☐
Inondations et coulées de boue	06/07/1991	08/07/1991	01/04/1992	03/04/1992	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1993	31/12/1994	26/12/1995	07/01/1996	☐
Inondations et coulées de boue	06/06/1998	06/06/1998	10/08/1998	22/08/1998	☐
Inondations et coulées de boue	01/08/1998	01/08/1998	18/09/1998	03/10/1998	☐
Inondations et coulées de boue	26/06/1999	26/06/1999	29/11/1999	04/12/1999	☐
Inondations et coulées de boue	07/07/1999	07/07/1999	29/11/1999	04/12/1999	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations et coulées de boue	27/07/2000	27/07/2000	06/11/2000	22/11/2000	☐
Inondations et coulées de boue	15/09/2000	15/09/2000	06/03/2001	23/03/2001	☐
Inondations par remontées de nappe phréatique	01/12/2000	14/02/2001	06/07/2001	18/07/2001	☐
Inondations et coulées de boue	04/07/2005	04/07/2005	16/12/2005	30/12/2005	☐
Inondations et coulées de boue	15/05/2008	15/05/2008	07/10/2008	10/10/2008	☐
Inondations et coulées de boue	02/06/2008	02/06/2008	24/12/2008	31/12/2008	☐
					☐

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : FOCH DEVELOPPEMENT

Acquéreur : HUI

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :
Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.
Cette définition est différente de celle de l 'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".
Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Nord	**Bases de données :** IGN, Cadastre.gouv.fr
Commune : LILLE	**IMG REPERE**
Parcelles : HR 47	

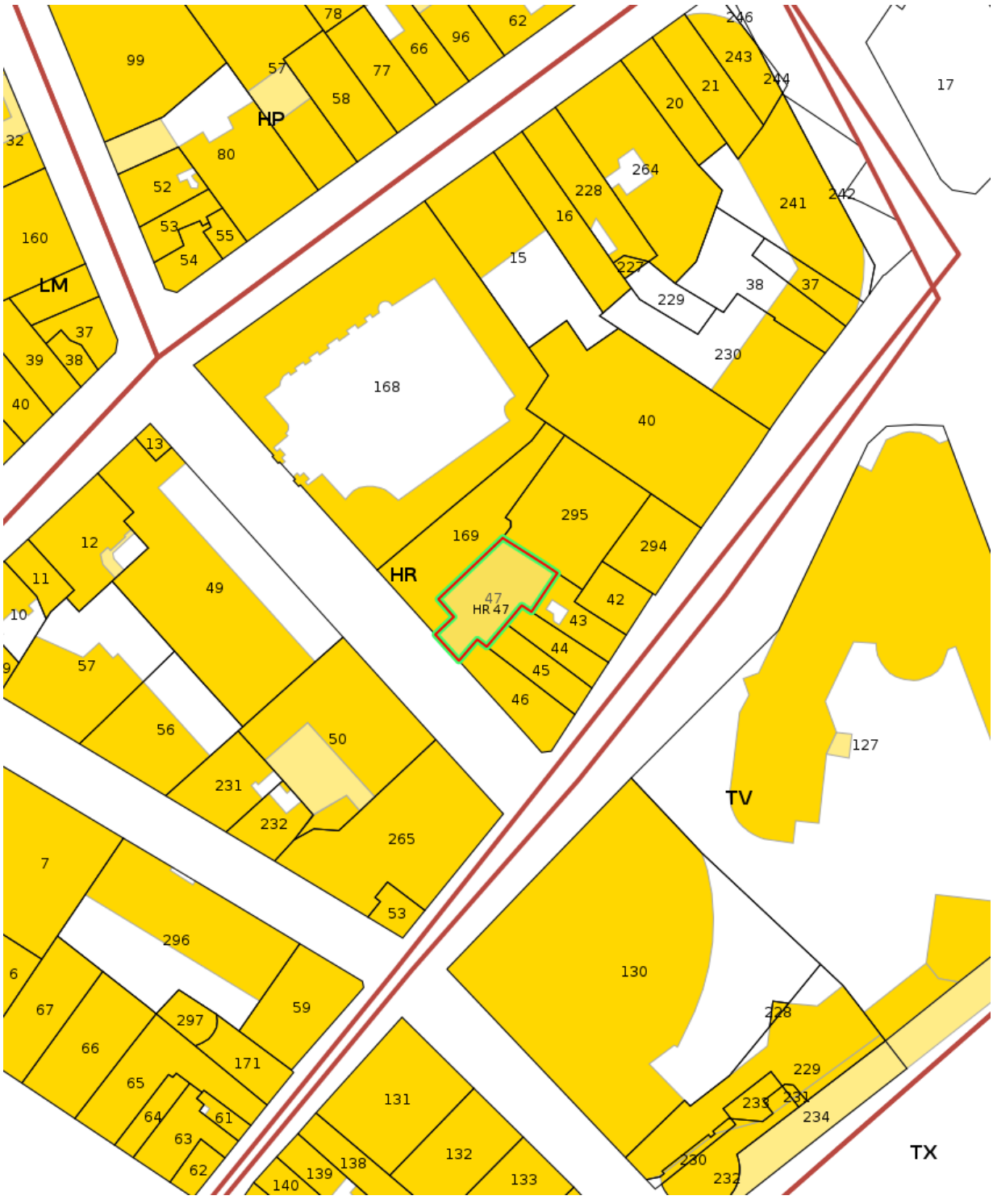

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Département : Nord	**Commune :** LILLE
Zonage règlementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible	

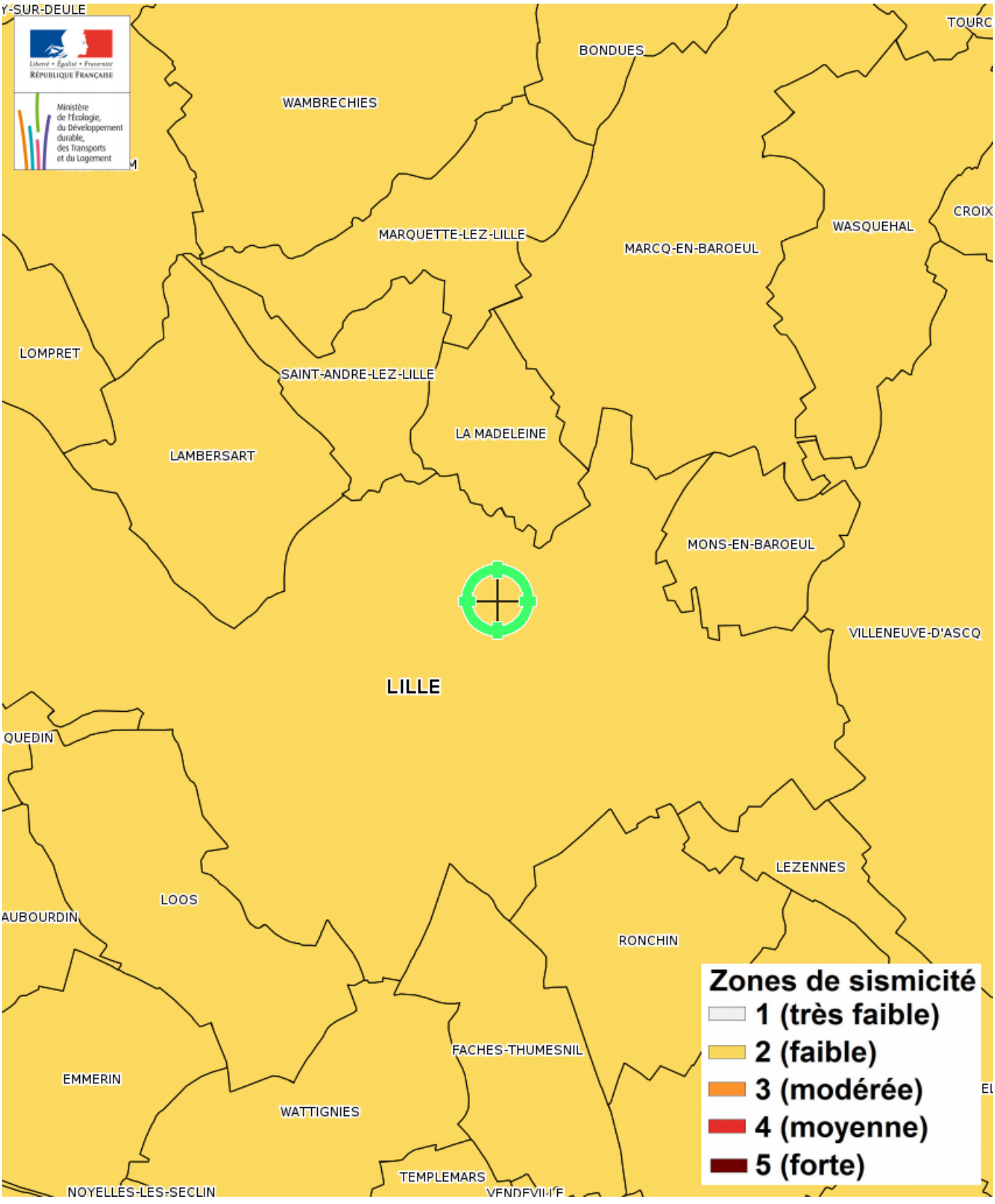

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Carte

Inondation par remontées de nappes naturelles

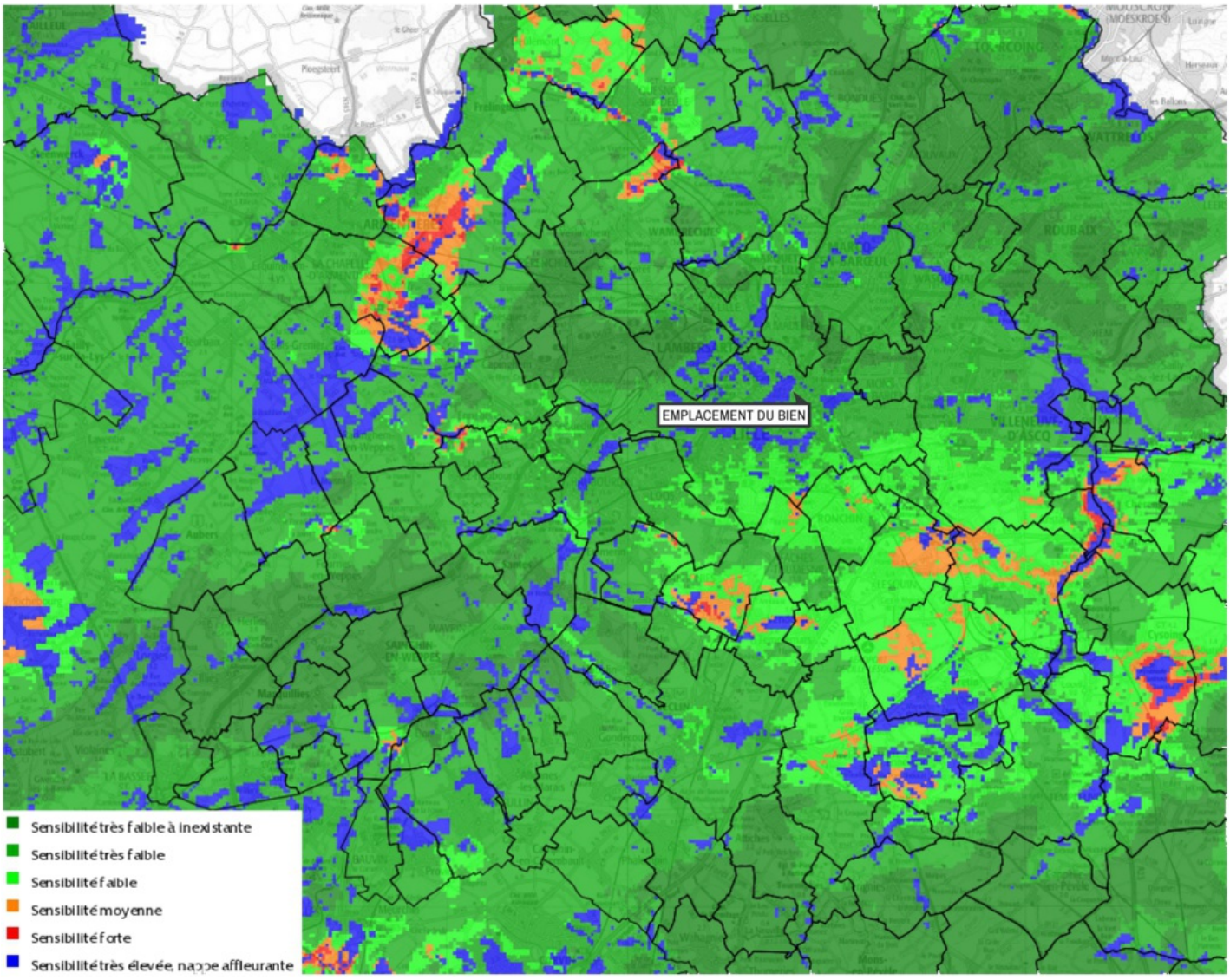

Inondation par remontées de nappes naturelles Informatif **EXPOSÉ**

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

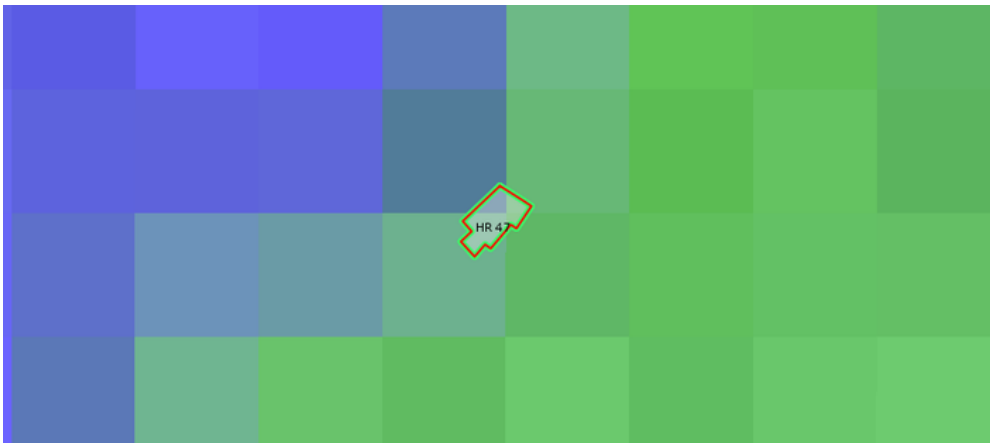

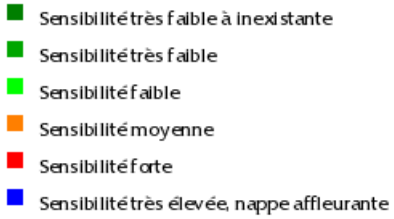

Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)

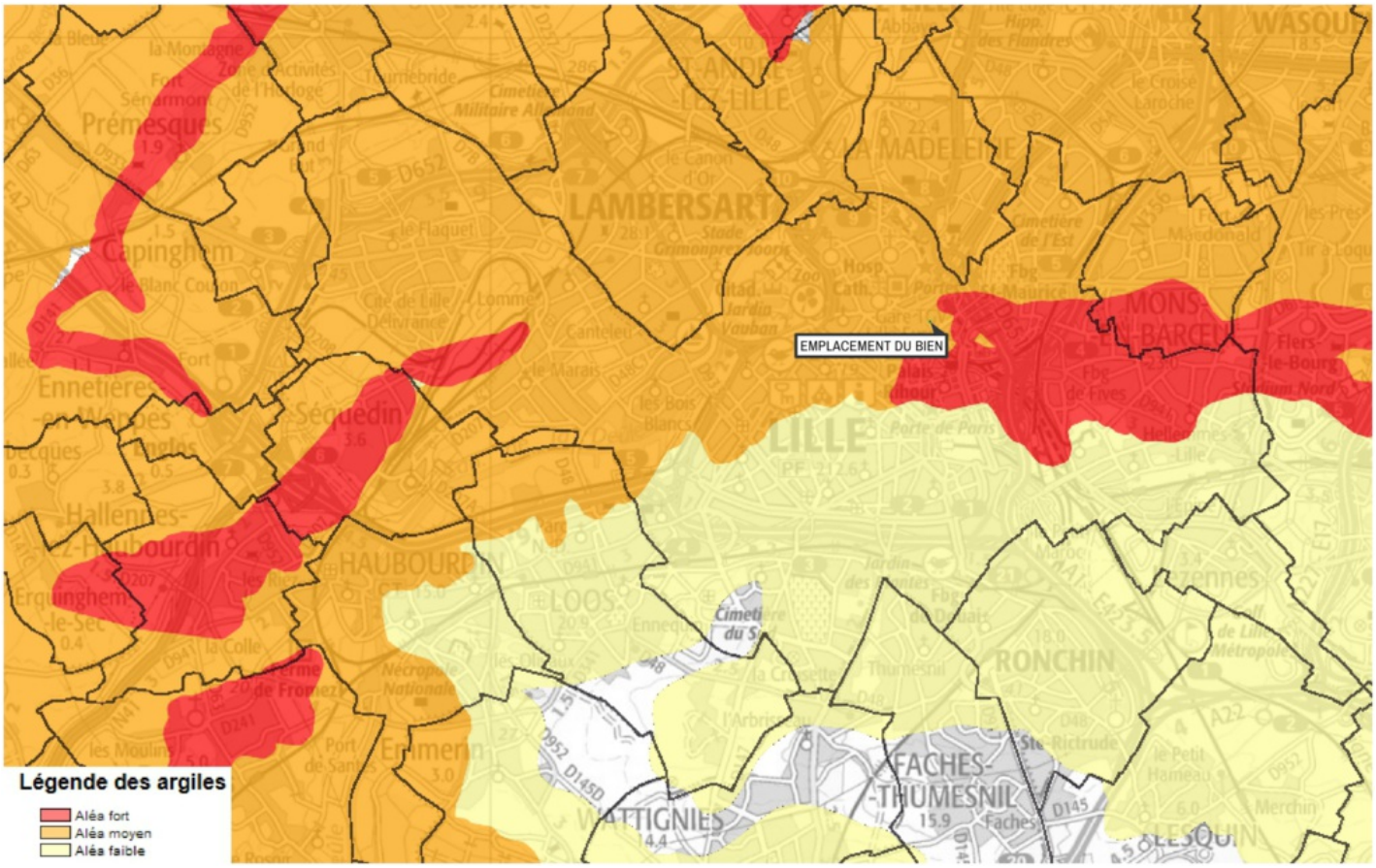

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif **EXPOSÉ**

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

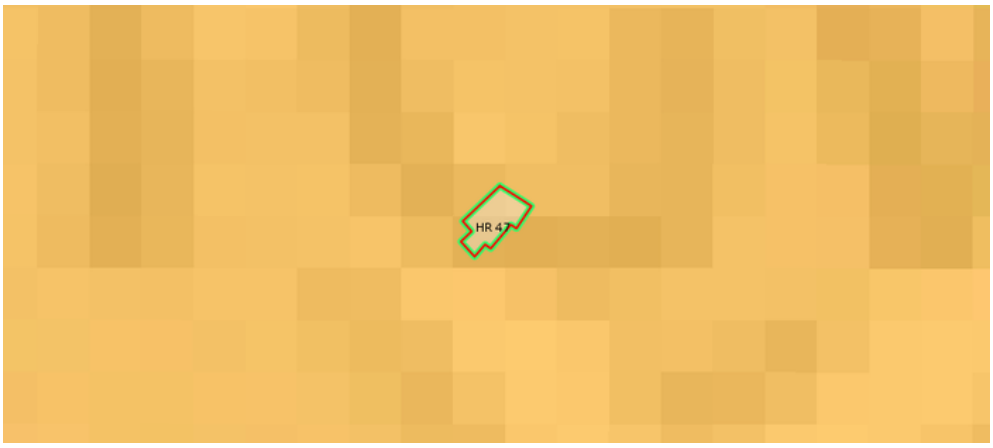

Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)
Carte réglementaire
Source BRGM

Aléa fort
Concerné par la loi ELAN*

Aléa moyen
Concerné par la loi ELAN*

Aléa faible
Non concerné par la loi ELAN

***Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.**

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre

NON EXPOSÉ

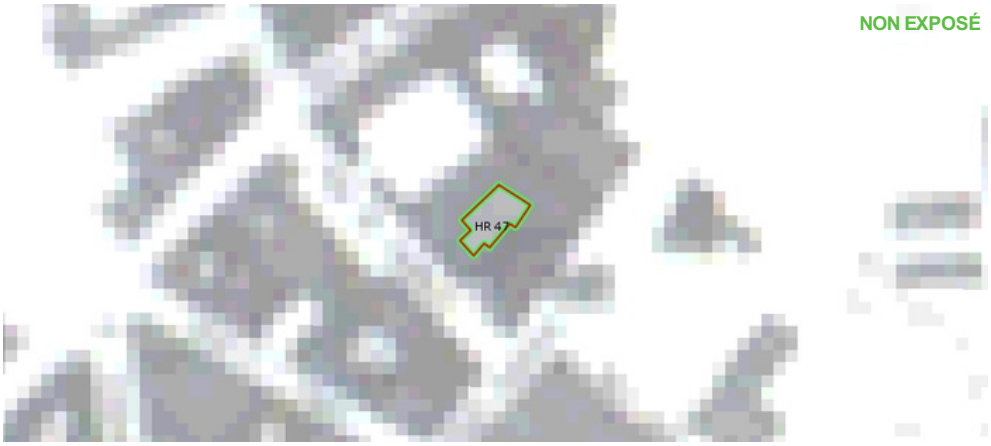

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Approuvé le 16/05/1990

Zoom extrait de la carte originale ci-contre

NON EXPOSÉ

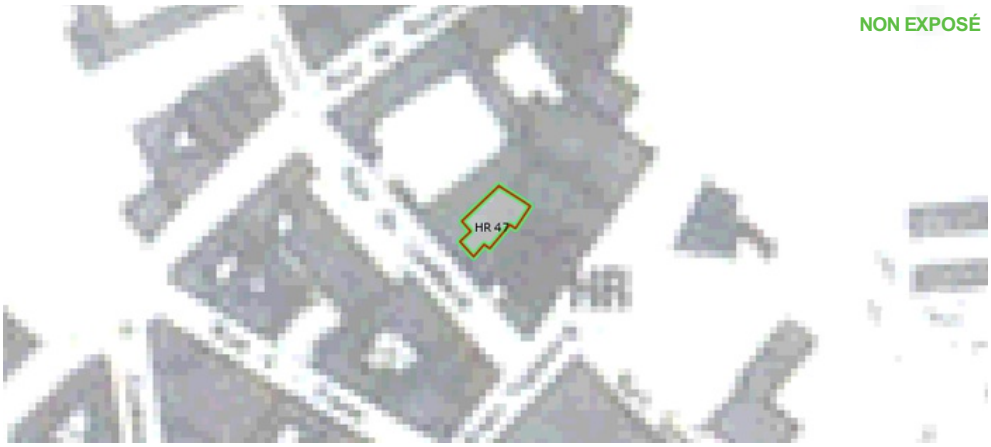

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Approuvé le 16/05/1990

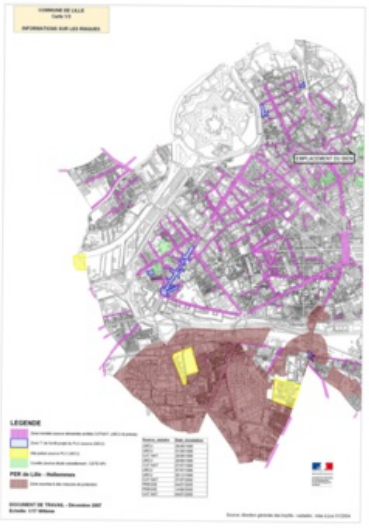

Zoom extrait de la carte originale ci-contre

NON EXPOSÉ

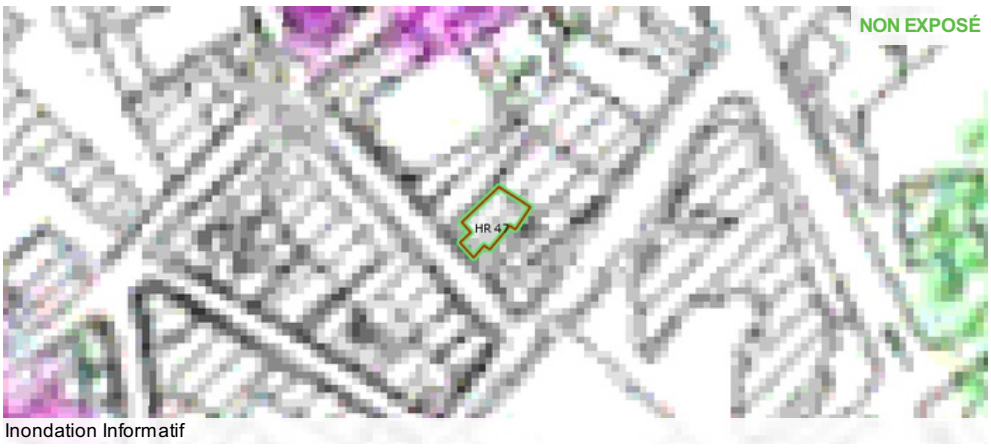

Inondation Informatif
Inondation par ruissellement et coulée de boue Informatif
Mouvement de terrain Informatif

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre

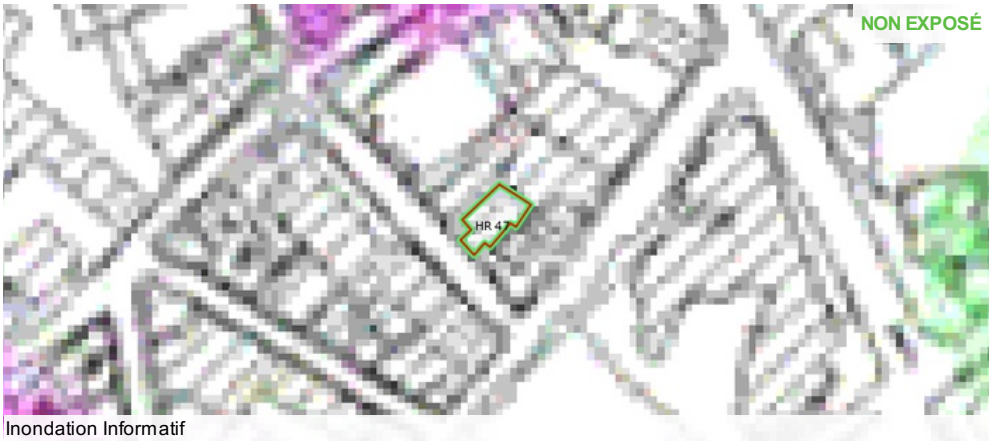

NON EXPOSÉ

Inondation Informatif
Inondation par ruissellement et coulée de boue Informatif
Mouvement de terrain Informatif

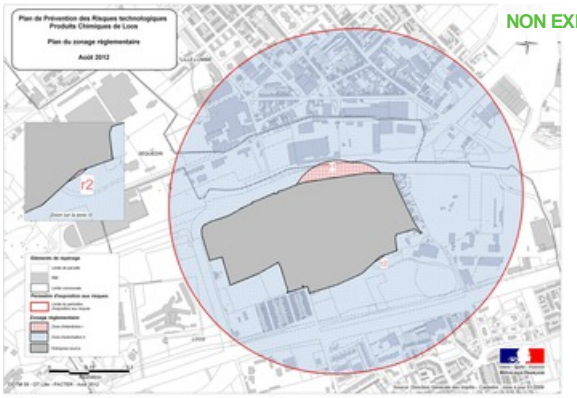

NON EXPOSÉ

Effet de Surpression Approuvé le 30/08/2012
Effet Thermique Approuvé le 30/08/2012
Effet Toxique Approuvé le 30/08/2012

NON EXPOSÉ

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Approuvé le 27/06/1990

Annexes

Arrêtés

REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional des
Affaires Civiles et Economiques de
Défense et de la Protection Civile
-:-

PLAN d'EXPOSITION aux RISQUES

---o---
54, rue Jean Sans Peur
59000 LILLE
---o---

Lille, le 16 MAI 1990

P.C./N° 555 /P.E.R. /AV/AC

Affaire suivie par M. VERBECQ

LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-de-CALAIS
PREFET du NORD

Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-600 du 13 Juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles ;

VU la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'Environnement et le décret n° 84-453 du 23 Avril 1985 pris par l'application de cette loi

VU le décret n° 84-328 du 3 Mai 1984 relatif à l'élaboration d Plans d'Exposition aux Risques naturels prévisibles ;

VU l'ordonnance du Tribunal Administratif de LILLE en date du 26 juillet 1989 désignant M. HALLIEZ en qualité de Commissa: enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 536 du 23 août 1989 rendan public le Plan d'Exposition aux risques naturels de la commune de LILLE et prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet ci-dessus visé ;

VU les documents constatant l'accomplissement des formalités d publication et d'affichage de cette décision.

VU le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 9 octobre 89 au 15 novembre 89 et l'avis du Commissaire enquêteur ;

VU la délibération du Conseil Municipal de LILLE pris avant et après publication du plan ;

.../...

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Annexes

Arrêtés

Sur proposition du Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan d'exposition aux risques naturels prévisibles de la Commune de LILLE-SUD

ARTICLE II : Le plan d'exposition aux risques naturels prévisibles de comprend :

1°) - un rapport de présentation

2°) - des plans à l'échelle 1/5 000ème

3°) - un règlement

ARTICLE III : Il est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

1°) - A la Mairie de LILLE, LILLE-SUD et LILLE MOULINS

2°) - Dans les services de la Préfecture
SIR.ACED.PC. - 54 rue Jean Sans Peur à LILLE

3°) - A la Direction Départementale de l'Equipement
44 rue de Tournai à LILLE

4°) - Au service d'Inspection des Carrières Souterraines
50 Boulevard J. Breguet à DOUAI

5°) - A la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Cité Administrative - 59048 LILLE CEDEX

6°) - A la Communauté Urbaine de LILLE

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés : LA VOIX DU NORD et LIBERTE.

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Annexes

Arrêtés

ARTICLE V : Cet avis sera affiché notamment en Mairie de LILLE, LILLE-SUD-LILLE MOULIN porté à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune de LILLE ; les mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier principal.

ARTICLE VI : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1°) - au Maire de la commune de LILLE

2°) - aux membres du groupe de travail chargé de l'instruction du dossier P.E.R.

3°) - au délégué aux risques majeurs.

ARTICLE VII : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 16 MAI 1990

Pour ampliation
Le Directeur de Préfecture,
Chef du SIR. ACED. PC,

Gilbert HURBES

Jean-Claude AUROUSSEAU

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Annexes

Arrêtés

30 AOUT 2012

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Réf : DIPP-BICPE/CD

Arrêté préfectoral portant approbation
du Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement
PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS
sur le territoire des communes de Loos, Lille (Lomme) et Sequedin

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU le code de l'environnement notamment ses articles L.515-15 à L.515-25 et ses articles R.515-39 à R.515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.211-1, L.230-1 et L.300-2 ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.15-6 à L.15-8 ;

VU la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

VU les décisions préfectorales autorisant la Société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS, siège social : 22 rue Clémenceau, B.P. 39, 59374 LOOS CEDEX, à exploiter des activités de fabrication de produits chimiques à LOOS, rue Clémenceau, et notamment l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2011 donnant acte à la société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS de l'étude de dangers actualisée pour la poursuite d'exploitation de son établissement situé à Loos ;

VU les décisions préfectorales autorisant la société CHEMILYL à exploiter les installations de son établissement de Loos, et notamment l'arrêté préfectoral du 5 février 2003 autorisant l'exploitation d'une unité de fabrication de produits organo-chlorés sur le site industriel de la société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS ;

1

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Annexes

Arrêtés

VU le courrier de la société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS en date du 1er août 2005 demandant le rattachement administratif de la société CHEMILYL à la société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS ;

VU le courrier du Préfet en date du 8 mars 2007 prenant acte de la déclaration de rattachement administratif de la société CHEMILYL à la société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2010 imposant à la société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS des prescriptions complémentaires pour la poursuite d'exploitation de son établissement situé à Loos, et notamment actualisant les activités des sociétés PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS et CHEMILYL autorisées sur le site industriel de Loos, et relevant de l'exploitant PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2008 modifié les 25 janvier 2010, 10 juin 2010, 7 et 29 septembre 2011, 24 novembre 2011, 3 janvier 2012, portant création du comité local d'information et de concertation autour de l'établissement PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS à Loos ;

VU l'avis favorable de la commune de Sequedin en date du 25 février 2010 ;

VU l'avis favorable de la commune associée de Lomme en date du 25 mars 2010 ;

VU l'avis favorable de la commune de Lille en date du 29 mars 2010 ;

VU l'avis favorable de la commune de Loos en date du 29 mars 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2010 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS sur le territoire des communes de Loos, Lille (Lomme) et Sequedin prorogé par arrêté du 12 septembre 2011 ;

Attendu que tout ou partie des communes de Loos, Lille (Lomme) et Sequedin est susceptible d'être soumise aux effets de plusieurs phénomènes dangereux, générés par l'établissement PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS au sens du code de l'environnement, générant des risques d'effets thermiques, toxiques et de surpression et n'ayant pu être écartés pour la maîtrise de l'urbanisation selon les critères en vigueur définis au niveau national ;

Considérant que l'établissement PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS à Loos appartient à la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement ;

Considérant la liste des phénomènes dangereux issus de l'étude de dangers de l'établissement PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS et la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets de ces phénomènes dangereux ;

VU l'avis favorable des personnes et organismes associés, à savoir :

- la société Produits Chimiques de Loos à Loos = avis favorable par courrier en date du 1er décembre 2011 ;
- la commune de Loos = avis favorable par délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2011 ;
- la commune de Sequedin = avis favorable par délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2011 ;
- la commune de Lille = courrier du 6 décembre 2011 de Mme le maire de Lille demandant la suppression de la recommandation relative à la prescription des travaux d'aménagements d'infrastructures de transport mais absence de délibération du conseil municipal ;
- la commune associée de Lomme = avis réputé favorable en l'absence de réponse ;
- la communauté urbaine de Lille = avis réputé favorable en l'absence de réponse ;
- le Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.) de l'établissement Produits Chimiques de Loos = avis favorable dans sa séance du 7 décembre 2011 ;
- le président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais = avis réputé favorable en l'absence de réponse ;
- le président du Conseil Général du Nord = avis réputé favorable en l'absence de réponse.

2

Annexes
Arrêtés

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 20 février 2012 portant désignation du commissaire enquêteur chargé de mener l'enquête publique ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 février 2012 prescrivant une enquête publique du 21 mars 2012 au 21 avril 2012 sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS sur les communes de Loos, Sequedin et Lille (Lomme) ;

VU le rapport établi par le Commissaire Enquêteur et ses conclusions favorables au projet en date du 21 mai 2012 ;

VU les pièces du dossier ;

VU le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord en date du 24 août 2012 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord

ARRETE

Article 1 :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS à Loos annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L.126.1 du Code de l'Urbanisme et devra être annexé aux plans locaux d'urbanisme des communes de Loos, Sequedin et Lille (Lomme).

Article 3 :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L.515-15 et L.515-16 du code de l'environnement ;
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
  - les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L.515-16 du code de l'environnement ;
  - l'instauration du droit de délaissement ou du droit de préemption ;
  - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L.515-16 du code de l'environnement ;
  - les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
  - une annexe au règlement décrivant les effets retenus dans le cadre de l'élaboration du PPRT.

Le dossier sera tenu à disposition du public à la Préfecture du Nord ainsi que dans les mairies des communes de Loos, Sequedin et Lille (Lomme), aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

3

Annexes

Arrêtés

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité.

Article 5 :

Un extrait du présent arrêté sera publié en caractères apparents dans les journaux :

- La Voix du Nord
et
- Nord Eclair

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux des mairies de Loos, Sequedin et Lille (Lomme), pendant un mois minimum. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur de Cabinet du Préfet du Nord, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord Pas-de-Calais, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer – Nord, les chefs de services déconcentrés concernés, les maires des communes de Loos, Sequedin et Lille (Lomme) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de la société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS et dont une copie sera adressée :

- au président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais,
- au président du conseil général du Nord,
- au président de la Communauté Urbaine de Lille,
- aux membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'établissement PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS.

Lille, le 30 AOUT 2012

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général adjoint

Eric AZOULAY

4

Annexes

Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Réf : DCPI-BICPE

Arrêté préfectoral établissant les projets de création de secteurs d'information sur les Sols (SIS) prévus pour l'arrondissement de LILLE

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-6, L.556-2, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L411-2 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, M. Michel LALANDE ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Violaine DÉMARET, en qualité de Secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'article 173 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par les articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 11 avril 2019 proposant la création de SIS sur les 37 communes suivantes ;

Annoeullin, Armentières, Bondues, Bousbecque, Croix, Don, Fâches Thumesnil, Forest sur Marque, Frelinghien, Gondecourt, Halluin, Haubourdin, Hem, Houplines, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Leers, Lesquin, Lille, Loos, Lys lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Marquette lez Lille, Mouvaux, Noyelles les Seclin, Roubaix, Saint André lez Lille, Seclin, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Warneton, Wasquehal, Wattrelos ;

Vu les avis émis par les maires des communes et présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols par courrier du 12 novembre 2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 15 novembre 2018 et le 15 décembre 2018 ;

Annexes
Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage ;

Considérant que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés ont été consultés sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15 novembre 2018 et le 15 décembre 2018 ;

Considérant les remarques des communes d'Annoeullin, Forest sur Marque, Frelinghien, Halluin, Haubourdin, Lambersart, Leers, Lille, Lys lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Roubaix, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Wasquehal, Wattrelos ;

Considérant les remarques du public ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1er - Objet

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, sont créés sur l'arrondissement de Lille, les 117 Secteurs d'Information sur les Sols annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 - Urbanisme

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://georisques.gouv.fr et sur le site des services de l'État dans le Nord.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur dans les communes ou les EPCI compétents en matière d'urbanisme concernés.

Article 3 - Obligation d'information acquéreurs/locataires

Sans préjudice des dispositions l'article L.514-20 du code de l'environnement et de l'article L.125-5 du même code, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L.125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6 de ce même code. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application de l'article L411-2 du code des relations entre le public et l'administration :

Annexes
Arrêtés

- recours gracieux, adressé à Monsieur le préfet du Nord, préfet de la région des Hauts-de-France – 12, rue Jean sans Peur – 59039 LILLE CEDEX.

- et/ou recours hiérarchique, adressé à Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire – Grande Arche de la Défense - 92055 LA DEFENSE CEDEX.

Ce recours administratif prolonge de deux mois le recours contentieux.

En outre la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Lille ou par le biais de l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Article 5 : décision et notification

La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié conformément aux dispositions du R125-46 du code de l'environnement aux :

- Maires des communes d'Annoeullin, Armentières, Bondues, Bousbecque, Croix, Don, Fâches Thumesnil, Forest sur Marque, Frelinghien, Gondecourt, Halluin, Haubourdin, Hem, Houplines, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Leers, Lesquin, Lille, Loos, Lys lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Marquette lez Lille, Mouvaux, Noyelles les Seclin, Roubaix, Saint André lez Lille, Seclin, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Warneton, Wasquehal, Wattrelos,

- au Président de la Métropole Européenne de Lille,

- aux Présidents des Communautés de Communes de la Haute Deûle et de Pévèle Carembault,

- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

En vue de l'information des tiers :

- un exemplaire du présent arrêté sera déposé en mairies d'Annoeullin, Armentières, Bondues, Bousbecque, Croix, Don, Fâches Thumesnil, Forest sur Marque, Frelinghien, Gondecourt, Halluin, Haubourdin, Hem, Houplines, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Leers, Lesquin, Lille, Loos, Lys lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Marquette lez Lille, Mouvaux, Noyelles les Seclin, Roubaix, Saint André lez Lille, Seclin, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Warneton, Wasquehal, Wattrelos et des Etablissements publics de coopération intercommunales susvisés, et pourra y être consulté ; il sera affiché en ces mêmes lieux pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins des maires ou des Présidents des Établissements publics de coopération intercommunales concernés,

- l'arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord :
http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du NORD.

Fait à Lille, le 13 MAI 2019

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Thierry MAILLES

PREFECTURE DU NORD

Annexes
Arrêtés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction
départementale des
territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité Risques
et Crises

Arrêté permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires – liste des communes concernées sur le département du Nord annexée au présent arrêté

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27, L.515-15 à L .515-26 et R.515-39 à R.515-50, L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-11, L.563-1 et R.563-1 à R.563-8-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le nouveau code minier et notamment son article L.174-5 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. Lalande (Michel)

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques majeurs dans le département du Nord, modifié par les arrêtés des 4 décembre 2007, 13 octobre 2008, 19 avril 2011, du 24 juillet 2015 et du 21 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018 permettant d'établir l'état des servitudes 'risques' et d'information sur les sols pour les acquéreurs et les locataires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 approuvant l'élaboration d'un plan de prévention des risques miniers du Pays de Condé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 approuvant l'élaboration d'un plan de prévention des risques miniers du Denaisis ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 approuvant l'élaboration d'un plan de prévention des risques miniers de la couronne de Valenciennes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 portant prescription d'un plan de prévention des risques littoraux de Dunkerque et Bray-Dunes ;

Annexes
Arrêtés

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2018 portant prescription du plan de prévention des risques inondation de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019 modifiant l'arrêté du 13 février 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019 modifiant l'arrêté du 17 septembre 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2019 établissant les projets de création de secteurs d'information sur les sols prévus pour l'arrondissement de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2019 établissant les projets de création de secteurs d'information sur les sols prévus pour les arrondissements de Cambrai, Avesnes-sur-Helpe, Douai et Valenciennes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 établissant les projets de création de secteurs d'information sur les sols prévus pour l'arrondissement de Lille ;

Considérant la publication de nouveaux arrêtés interministériels de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis le 28 mars 2018 ;

Considérant que le code de l'environnement prévoit l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels, technologiques et miniers ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord.

ARRÊTE

Article 1er - L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - Les documents à prendre en compte, prévus au III du L125-5 du code de l'environnement, pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sur les risques naturels prévisibles et les risques technologiques seront consignés, pour chaque commune exposée sur tout ou partie de son territoire, dans un dossier communal d'information, consultable en mairie, préfecture du Nord (Direction des Sécurités, Bureau de la Prévention des Risques), sous-préfectures et direction départementale des territoires et de la mer du Nord. Ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :
http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/L-information-preventive/IAL-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires

Ce dossier permet d'établir l'état des risques et pollutions, annexé par le vendeur ou le bailleur, aux promesses de vente et aux contrats de location écrits.

Article 3 - Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018 et son annexe permettant d'établir l'état des servitudes 'risques' et d'information sur les sols pour les acquéreurs et les locataires.

Article 4 - Le présent arrêté sera adressé aux maires des communes concernées, pour affichage dans les mairies et à la chambre départementale des notaires.

Article 5 - Mention du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera publiée en caractères apparents dans le journal « la Voix du Nord ».

Article 6 - Le directeur de cabinet de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'arrondissements, les maires des communes concernées et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le - 5 JUIL. 2019

Le préfet

2/2

Annexes

Arrêtés

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Sécurité Risques et Crises

Arrêté modificatif permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires – liste des communes concernées sur le département du Nord annexée au présent arrêté

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. Lalande (Michel)

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 portant approbation du plan de prévention des risques inondation par ruissellement au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 13 février 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 10 septembre 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 3 mai 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 25 avril 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 21 mai 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 17 septembre 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Considérant que l'article L125-5 du Code de l'environnement prévoit d'informer les acquéreurs et les locataires de l'existence de risques naturels, technologiques et miniers affectant leur bien immobilier ;

Annexes
Arrêtés

Considérant le besoin de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires suite à l'approbation du plan de prévention des risques inondation par ruissellement au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille le 10 octobre 2019, et suite à l'abrogation de 6 arrêtés préfectoraux portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles le 3 juillet 2020 ;

Considérant la publication de nouveaux arrêtés interministériels de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis la dernière mise à jour le 5 juillet 2019;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer

ARRÊTE

Article 1er - L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - Les documents à prendre en compte, prévus au III du L125-5 du Code de l'environnement, pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sur les risques naturels prévisibles et les risques technologiques seront consignés, pour chaque commune exposée sur tout ou partie de son territoire, dans un dossier communal d'information, consultable en mairie et sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :
http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/L-information-preventive/IAL-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires

Ce dossier permet d'établir l'état des risques et pollutions, annexé par le vendeur ou le bailleur, aux promesses de vente et aux contrats de location écrits.

Article 3 - Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 et son annexe permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires.

Article 4 - Le présent arrêté sera adressé aux maires des communes concernées, pour affichage dans les mairies et à la chambre départementale des notaires.

Article 5 - Mention du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera publiée en caractères apparents dans le journal « la Voix du Nord ».

Article 6 - Le préfet et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 23 JUIL. 2020
Le Préfet

Pour le Préfet
Le Directeur Régional Cabinet

Romain ROYET

Annexes
Arrêtés

REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

rvice Interministériel Régional des
ffaires Civiles et Economiques de
éfense et de la Protection Civile
-:-

.AN d'EXPOSITION aux RISQUES

---o---
54, rue Jean Sans Peur
59000 LILLE
---o---

Lille, le 27 JUIN 1990

P.C./N° /P.E.R. /AV/AC

Affaire suivie par M. VERBECQ

LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-de-CALAIS
PREFET du NORD

Officier de la Légion d'Honneur

Vu la loi N° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles ;

Vu la loi N° 83-603 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'Environnement et le décret N° 84-453 du 23 avril 1985 pris par l'application de cette loi ;

VU le décret N° 84-328 du 3 mai 1984 relatif à l'élaboration des Plans d'Exposition aux Risques Naturels prévisibles ;

VU l'ordonnance du Tribunal Administratif de LILLE en date du 27 juillet 1989 désignant Monsieur HALLIEZ en qualité de commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral N° 536 du 23 août 1989 rendant public le Plan d'Exposition aux risques naturels de la commune de HELLEMMES et prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet ci-dessus visé ;

VU les documents constatant l'accomplissement des formalités de publication et d'affichage de cette décision ;

VU le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 9 octobre 1989 au 9 Novembre 1989 et l'avis du Commissaire Enquêteur ;

VU la délibération du Conseil Municipal de HELLEMMES pris avant et après publication du plan ;

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Annexes
Arrêtés

Sur proposition du Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan d'exposition aux risques naturels prévisibles de la Commune de HELLEMMES

ARTICLE II : Le plan d'exposition aux risques naturels prévisibles de comprend :

1°) - un rapport de présentation
2°) - des plans à l'échelle 1/5 000ème
3°) - un règlement

ARTICLE III : Il est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

1°) - A la Mairie de HELLEMMES
2°) - Dans les services de la Préfecture SIR.ACED.PC. - 54 rue Jean Sans Peur à LILLE
3°) - A la Direction Départementale de l'Equipement 44 rue de Tournai à LILLE
4°) - Au service d'Inspection des Carrières Souterraines 50 Boulevard J. Breguet à DOUAI
5°) - A la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Cité Administrative - 59048 LILLE CEDEX
6°) - A la Communauté Urbaine de LILLE

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés : LA VOIX DU NORD et LIBERTE.

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Annexes

Arrêtés

ARTICLE V : Cet avis sera affiché notamment en Mairie de HELLEMMES et porté à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune de HELLEMMES ; les mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier principal.

ARTICLE VI : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1°) - au Maire de la commune de HELLEMMES

2°) - auxmembres du groupe de travail chargé de l'instruction du dossier P.E.R.

3°) - au délégué aux risques majeurs.

ARTICLE VII : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 27 JUIN 1991

Pour ampliation
Le Directeur de Préfecture,
Chef du SIR-ACED. PC,

Gilbert HURBES

Jean-Claude AUROUSSEAU

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Annexes
Arrêtés

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord

Service Sécurité Risques et Crises

Arrêté préfectoral relatif à l'état des risques et pollutions de biens immobiliers situés sur la commune de Lille

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 23 juillet 2020 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires, et son annexe listant des communes concernées sur le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Éric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Sur proposition du chef du service sécurité, risques et crises ;

ARRÊTE

Article 1er – Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers situés sur la commune de Lille sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.
Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Lille et sur le site des services départementaux de l'État à l'adresse suivante :
http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers

Article 2 – Le précédent arrêté en date du 5 juillet 2019 pour la commune de Lille est abrogé.

Article 3 – Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée en mairie pour affichage, et à la chambre départementale des notaires.

Article 4 - Le préfet et le maire de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 23 juillet 2020
Pour le préfet et par délégation

Direction départementale des Territoires et de la Mer
Directeur Adjoint

Antoine LEBEL

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

Annexes

Arrêtés

Communes	PPR naturels prescrits		Application anticipée	PPR naturels approuvés		PPR technologiques		PPR minier approuvé	Sismicité	Niveau Radon 3	SIS	État de catastrophe naturelle constaté par arrêté	
	Inondation	Mouvement de terrain		Inondation	Mouvement de terrain	Prescrits	Approuvés					Arrêté du 29/12/1999 (1)	Autres arrêtés
Lauwin Planque									Faible			X	
Le Cateau Cambrésis				X					Modéré		X	X	X
Le Doulieu									Faible			X	X
Le Favril									Modéré			X	
Le Maisnil									Faible			X	X
Le Quesnoy	X			X					Modéré		X	X	X
Lecelles									Faible			X	X
Lécluse									Faible			X	X
Lederzeele									Faible			X	X
Ledringhem				X					Faible			X	X
Leers									Faible		X	X	X
Leffrinckoucke									Faible			X	X
Les Rues des Vignes									Faible			X	X
Lesdain									Modéré			X	
Lesquin					X				Faible		X	X	X
Leval				X					Modéré			X	X
Lewarde									Faible			X	X
Lez fontaine									Modéré			X	X
Lezennes					X				Faible			X	X
Liessies				X					Modéré			X	X
Lieu Saint Amand									Modéré			X	X
Ligny en Cambrésis									Modéré			X	X
Lille					X		Toxique		Faible		X	X	X
Limont Fontaine									Modéré			X	X
Linselles				X					Faible			X	X
Locquignol	X			X					Modéré			X	X
Loffre									Faible			X	X
Lompret									Faible			X	X
Looberghe									Faible			X	X
Loon Plage							Thermique – Surpression / Thermique – Toxique/ Surpression – Thermique – Toxique		Faible			X	X

(1) Arrêté particulier pris à l'échelle nationale après le passage de la tempête sur le territoire français

Annexes

Arrêtés

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord

Secrétariat général

Direction de la coordination
des politiques interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Ref : DCPI-BICPE/

Arrêté préfectoral de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et suivant, L. 514-20, L.556-2, et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R. 151-53, R. 161-8, et R. 431-16 ;

Vu l'article 173 de la loi n°2004-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la Région Hauts-de-France, préfet du Nord, Michel Lalande ;

Vu le décret du 29 octobre 2019 portant nomination du secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, Nicolas Ventre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 portant délégation de signature à M. Nicolas VENTRE en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 portant création de 117 secteurs d'information sur les sols ;

Annexes

Arrêtés

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 9 mars 2021 proposant la création et la modification de SIS sur les communes suivantes :

Armentières, Croix, Cysoing, Halluin, Haubourdin, Lille, Loos, Marquette lez Lille, Roubaix, Saint André lez Lille, Tourcoing ;

Vu les avis émis par les maires des communes et le président de l'établissement public de coopération intercommunale concerné ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols par courrier du 23 décembre 2020 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage ;

Considérant que les communes et l'établissement public de coopération intercommunale concernés ont été consultés sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15 décembre 2020 au 15 février 2021 ;

Considérant les remarques des communes de Tourcoing et Armentières ;

Considérant les remarques du public ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Annexes
Arrêtés

Article 1er - Objet
Conformément aux articles R. 125-45 et R. 125-47 du code de l'environnement :

- 22 Secteurs d'Information sur les Sols sont créés sur l'arrondissement de Lille, listés en annexe 1 du présent arrêté. Ils complètent la liste des 117 SIS créés par arrêté préfectoral du 13 mai 2019 et repris en annexe 2 du présent arrêté.

- Le Secteur d'Information sur les Sols 59SIS03349 relatif au site Descamps Assainissement à Armentières, créé par arrêté du 13 mai 2019, est modifié.

Article 2 – Urbanisme
Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://georisques.gouv.fr.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Article 3 – Obligation d'information acquéreurs/locataires
Sans préjudice de des articles L.514-20 et L.125-5 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L.125-6 du même code fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6 de ce même code. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 – Notification et publicité
Le présent arrêté sera notifié conformément aux dispositions de l'article R. 125-46 du code de l'environnement aux :

- Maires des communes de Armentières, Croix, Cysoing, Halluin, Haubourdin, Lille, Loos, Marquette lez Lille, Roubaix, Saint André lez Lille, Tourcoing,
- Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Directeur départemental des territoires et de la mer.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et EPCI.

Le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord : http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/information-et-participation-du-public

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Nord.

Article 5 – Délais et voies de recours
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration :

- recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Nord, préfet de la région des Hauts-de-France – 12, rue Jean sans Peur – 59039 LILLE CEDEX
- et/ou recours hiérarchique, adressé à Madame la Ministre de la transition écologique – Grande Arche de la Défense – 92055 LA DEFENSE CEDEX

Ce recours administratif prolonge de deux mois le recours contentieux.

En outre, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille – 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59014 LILLE CEDEX. Le tribunal administratif peut être saisi par le biais de

Annexes

Arrêtés

l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 – Application

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, les maires des communes de Armentières, Croix, Cysoing, Halluin, Haubourdin, Lille, Loos, Marquette lez Lille, Roubaix, Saint André lez Lille, Tourcoing et le Président de la Métropole Européenne de Lille, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 01 JUIL. 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint

Annexes

Arrêtés

ANNEXE 1 LISTE DES SIS CRÉES PAR LE PRÉSENT ARRÊTÉ.

		COMMUNE	N° SIS
1	VANBRUGGHE	ARMENTIERES	59SIS11528
2	Ancienne USINE A GAZ d'ARMENTIERES	ARMENTIERES	59SIS03315
3	Ancienne USINE A GAZ de Croix	CROIX	59SIS11523
4	Agence d'exploitation EDF/GDF	CYSOING	59SIS11521
5	GRATRY LORTHIOIS	HALLUIN	59SIS11231
6	Etablissement GEERLANDT	HALLUIN	59SIS11533
7	DECOFRANCE	HALLUIN	59SIS11691
8	ESSO Heurtebise (Certas Energy France)	HAUBOURDIN	59SIS11210
9	TOTAL Relai des 400 maisons	LILLE	59SIS11214
10	LEDRUT FOLLET	LILLE	59SIS11216
11	DEPOT VAUBAN	LILLE	59SIS11217
12	SOFILO	LILLE	59SIS11218
13	Site CHEMIN NOIR	LILLE	59SIS11219
14	Ancienne Usine à gaz de Lille – GDF Quartier Saint André	LILLE	59SIS11524
15	Ancienne USINE A GAZ de Wazemmes	LILLE	59SIS11535
16	Agence d'exploitation GDF	LOOS	59SIS11242
17	Installation technique d'EDF/GDF de Marquette les Lille	MARQUETTE LEZ LILLE	59SIS11522
18	NOIRET BOHAIN	ROUBAIX	59SIS11212
19	SERMEC	ROUBAIX	59SIS11213
20	DOURDIN Bâtiment 2	SAINT ANDRE LEZ LILLE	59SIS11209
21	SN LADOE SAS	TOURCOING	59SIS11211
22	USINE A GAZ DE L'UNION	TOURCOING	59SIS11520

Annexes

Arrêtés

ANNEXE 2 LISTE DES SIS CRÉES PAR ARRÊTÉ DU 13 MAI 2019.

DE TAYRAC	ANNOEULIN	59SIS03284
DESCAMPS ASSAINISSEMENT	ARMENTIERES	59SIS03349
ZAC DE RAVENNES LES FRANCS	BONDUES	59SIS03379
WIPAK GRYSPEERT	BOUSBECQUE	59SIS03358
BERRY DECOR	BOUSBECQUE	59SIS03580
RECHIM	CROIX	59SIS03286
ANCIENNE USINE TEINTURES ET IMPRESSIONS DU NORD	DON	59SIS03249
GUERMONPREZ	FACHES THUMESNIL	59SIS03368
INTEREP (ex SOCATEX	FOREST SUR MARQUE	59SIS02462
DECHARGE DECOTTEGNIE	FRELINGHIEN	59SIS03245
BOURIGEAUD Industry EURL	GONDECOURT	59SIS03289
PROVOST (ancien site rue Emile Zola)	HALLUIN	59SIS03409
PACOFA	HALLUIN	59SIS03412
CUSTOMAGIC	HALLUIN	59SIS05515
ANCIENNE USINE SANDER	HAUBOURDIN	59SIS03253
COVENTRY (ex BILORE	HAUBOURDIN	59SIS03345
TOPAZE (appartenant à Unilever Fran	HAUBOURDIN	59SIS03293
CHRU de Lille (ex-friche Herbaut)	HAUBOURDIN	59SIS03361
SONOCO IPD France	HAUBOURDIN	59SIS05519
AVELANA ex DECLERCQ (SNCF)	HEM	59SIS03328
BRIQUETERIES DE L'ENTREPRISE	HEM	59SIS03698
SCI VICTOR HUGO	HOUPLINES	59SIS03263
WOREX	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	59SIS03324
ROZENDAAL	LA MADELEINE	59SIS05559
STATION SERVICE TOTAL	LAMBERSART	59SIS05577
DEPRAT	LEERS	59SIS03359
DIFRAMA	LEERS	59SIS03360
AIR TOTAL (TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION S.A.)	LESQUIN	59SIS03260
Elcobrandt (ex SELNOR)	LESQUIN	59SIS03296
OUVRIE - PMC	LESQUIN	59SIS03295
MOSSLEY BADIN	LILLE	59SIS03238
PROMOFRANCE	LILLE	59SIS03239
STATION TOTAL (supermarché metro	LILLE	59SIS03241
PROTEGTAL	LILLE	59SIS03240
MACOFA	LILLE	59SIS03257
PEUGEOT USINE A	LILLE	59SIS03273
VANNES LEFEBVRE	LILLE	59SIS03276
THEODORE LEFEBVRE	LILLE	59SIS03278
FCB (SITE FIVECAR)	LILLE	59SIS03332
FCB, site de la Compagnie de Fives-Lille	LILLE	59SIS03343
HOPITAL LA CHARITE	LILLE	59SIS03318
VRAU	LILLE	59SIS03365
FLANDRE ALUMINIM	LILLE	59SIS03366
WILVIA MEUBLEX	LILLE	59SIS03380
STATION BP DIDEROT	LILLE	59SIS03385
FCB site du lycée technique	LILLE	59SIS03392
PAINDAVOINE	LILLE	59SIS03396
TEINTURERIE LESCHAEVE	LILLE	59SIS05556
LIBERTES EDITIONS	LILLE	59SIS05573
TOTAL RELAIS PONT ROYAL	LILLE	59SIS05683
TOTAL RELAIS VAUBAN	LILLE	59SIS05698
COATS rue de Londres	LOOS	59SIS03406
COATS rue du maréchal Joffre	LOOS	59SIS03407
SI ENERGIE (ALSTOM (STEIN INDUSTRIES))	LYS LES LANNOY	59SIS03329
BP STATION JULES GUESDES	LYS LES LANNOY	59SIS05691
EPR entrepôts pétroliers régionaux	MARCQ EN BAROEUL	59SIS03274
GRANDS MOULINS DE PARIS	MARQUETTE LEZ LILLE	59SIS03243

Annexes

Attestation d'assurance

Generali
Professionels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 28 novembre 2021

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- Notes de Renseignements d'Urbanisme, Droit de préemption, Certificats de carrières,Non péril, Alignement,Hygiène/Salubrité, Numérotage, Concordance Cadastrale, état ERP/ERPS, ICPE

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus Dont :	10 000 000 EUR par sinistre
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

FSIP0019 / 446403149

204D D

1/ 2

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Annexes

Attestation d'assurance

GENERALI

Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus Dont :	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Pertes pécuniaires Dont :	500 000 EUR par année d'assurance
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus Dont :	150 000 EUR par année d'assurance
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

FSIP0019 / 446-403149
204D D

2/ 2

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*

Réalisé en commande par**	Media Immo
Pour le compte de	EMILIE DAMOISY
Numéro de dossier	SLA/MHP
Date de réalisation	08/09/2022

Localisation du bien	3 Rue du Lombard 59000 LILLE
Section cadastrale	HR 47
Altitude	20.32m
Données GPS	Latitude 50.638042 - Longitude 3.069483

Désignation du vendeur	FOCH DEVELOPPEMENT
Désignation de l'acquéreur	HUI

Dans un rayon de 200m autour du bien

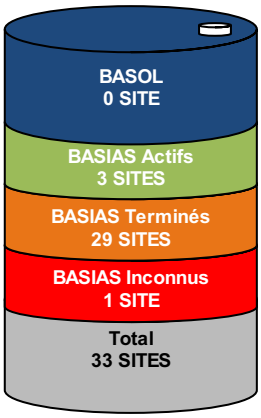

Dans un rayon entre 200m et 500m du bien

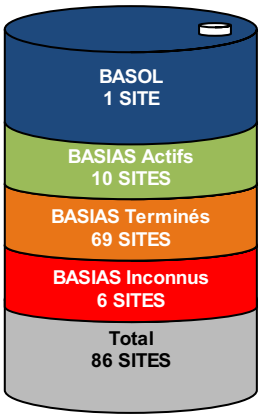

Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

➔ **1** site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par **BASOL**.

➔ **118** sites industriels et activités de service sont répertoriés par **BASIAS**.

➔ **119** sites sont répertoriés au total.

MEDIA IMMO
124, rue Louis Baudoin
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél. 01 60 90 80 85
SIRET 750 675 613 RCS EVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 08/09/2022

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

*** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.*

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**
(gérées par le **BRGM** - **B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières et le **MEDDE** - **M**inistère de l'**E**cologie, du **D**éveloppement **D**urable et de l'**E**nergie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre **E**tat des **R**isques de **P**ollution des **S**ols
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (EPRS) ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Oui : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de **S**ecteurs d'**I**nformation sur les **S**ols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERP**.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, **à titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (**B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, **à l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

*« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)*

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

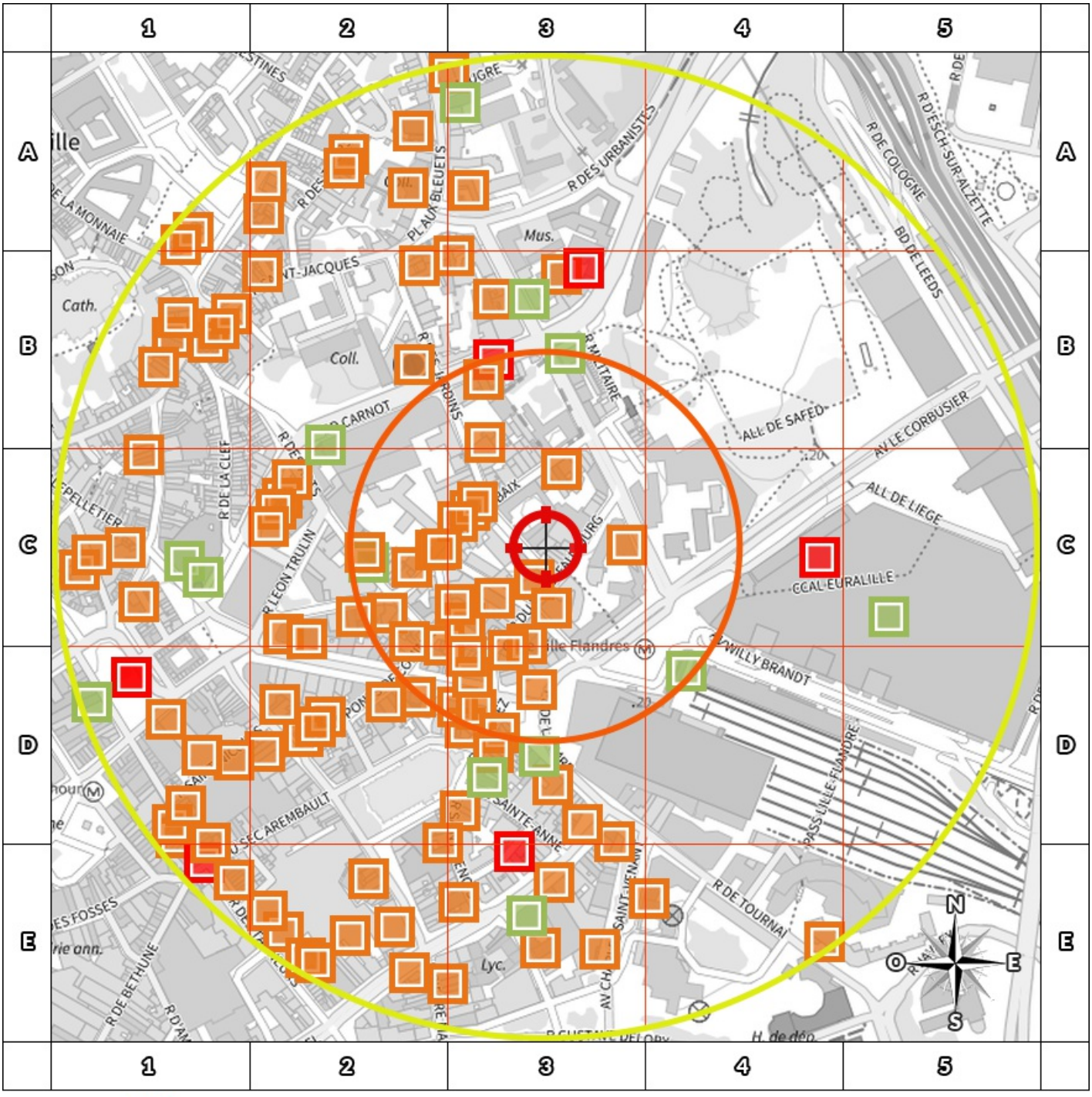

- BASOL : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
- BASIAS dont l'activité est terminée : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
- BASIAS dont l'activité est inconnue : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos , , et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance *(Environ)*
C3	BORISSON (Ets) Corroierie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Lombart (6, rue du) ; 3 ter, rue à Fiens, 9, rue du Vieux Faubourg LILLE	35 m
C3	AGACHE-WILLOT (Sté foncière et financière) Immeuble	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Vieux Faubourg (12, rue du) LILLE	63 m
C3	GAUMONT AUBERT (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Fiens (anc. 6bis rue A.) LILLE	74 m
C3	Grandes Sélections Dennet & Malbrancke (Les) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Roubaix (36 rue de) LILLE	79 m
C3	MARTINE (Veuve) Corroierie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Roubaix (25? rue de) anc. n°15 LILLE	81 m
C3	SAVARY (Ets Maurice) Dépôt de Celluloïd	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Sans pavé (29, rue) LILLE	82 m
C3	DESMET-MALBRANKE (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Roubaix (23 rue de) LILLE	85 m
C3	DISCOFILM anc. RENOVE-AMORTISSEURS Atelier de réparation d'amortisseurs	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Roubaix (19, bis rue de) LILLE	92 m
C3	SELECT PICTURES (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Priez (36, rue du) LILLE	100 m
C2	JOMBART Frères (Ets) Imprimerie	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	Roubaix (7 ter, rue de) LILLE	105 m
C3	R.K.O. RADIO FILMS Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Ponts de Comines (50, rue des) LILLE	108 m
C2	JEANNIC FILMS (SA) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Roubaix (17, rue de) LILLE	111 m
D3	Phoenix nouveau (Sté) Fabrique d'appareils de réfrigération	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...)	Vieux Faubourg (6 rue du) LILLE	111 m
C3	Metro Goldw yn Meyer (Sté) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Ponts de Comines (52, rue des) LILLE	112 m
B3	Société Civile Immobilière Central-Parking Immeuble	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Jardins (14, rue des) LILLE	121 m
C2	BRUITTE (Sté des Grands P. Ciné) Dépôt de Celluloïd	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Roubaix (5, rue de) LILLE	135 m
D3	DESCAMPS - FAURE (Ets) Corroierie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Reignaux (22 place de) LILLE	137 m
C2	Gaumont Métro-Goldw yn (Sté) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Buisses (4 rue des) LILLE	143 m
D3	PETIT (Ets G.) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Priez (40, rue du) LILLE	144 m
D3	Lux Cie cinématographique de France (SA) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Faidherbe (69, rue) LILLE	151 m
C2	DESWARTE (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Ponts de Comines (33 rue des) ; en 1865 n°46 LILLE	167 m
C2	CINEDIS (S.A) anc. SONORES-TOBIS (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	France (36 rue Anatole) LILLE	172 m
D3	Central Films (Sté) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Faidherbe (74, rue) LILLE	178 m
C2	S.A. Française ESSO, Ex Palais Lillois de l'Automobile (Le) Station service-garage, Ex Parkings	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure	France (9, rue Anatole) LILLE	178 m
B3	Française de Raffinage (Cie) Station service TOTAL	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Carnot (68-72, boulevard) LILLE	179 m

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance *(Environ)*
C2	POUILLIER-LEFEBVRE (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Arts (10, rue des) LILLE	181 m
D3	COCHON "Elce Films" Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Faidherbe (62, rue) LILLE	185 m
D4	SNCF Gare Lille Flandre	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Buisses (Place des) LILLE	190 m
D3	Lumina Films Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Priez (20 rue du) LILLE	194 m
B3	DELTETE (Ets) Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Carnot (Bd.) LILLE	195 m
B3	SA Elf France Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LILLE	195 m
D3	DUMEZ (Ets Gorges) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Priez (9, rue du) LILLE	200 m
D2	Films CORONA Lille anc. Ets Ets BRAUNBERGER-RECHEBE Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Faidherbe (56, rue) LILLE	200 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance *(Environ)*
C2	MERCIER (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	France (32, rue Anatole) LILLE	203 m
D3	Hotel Chagnot anc Grand Hôtel Terminus Hôtel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Transformateur (PCB, pyralène, ...)	Gare (place de la) LILLE	212 m
D3	LABBE (Les Sélections J.) SARL anc. Ets LABBE et GELPER Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Priez (18, rue du) LILLE	215 m
D2	S.A.R.L. LESSOR, Ex Rossel S.A (ex-FEYAUBOIS (Ets)) Pressing 5 à Sec (ex-Dépôt de films)	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.),Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Ponts de Comines (30, rue des) LILLE	225 m
B2	TOTAL	D1 - Industrie pétrolière, gaz naturel	72 boulevard Carnot LILLE	226 m
B2	ESSO STANDARD (S.A) Station Service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Carnot (73, boulevard ?) et rue des Canonniers LILLE	226 m
D3	Coq Hardi (Brasserie du) Café-bar	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Gare (36, place de la) LILLE	240 m
D3	Descamps Longhaye S.A Garage	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Garages, ateliers, mécanique et soudure	LILLE	241 m
B2	Ste Industrielle Automobile du Nord (SIAN) groupe Peugeot, Ex Peugeot (Sté) Garage Peugeot	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Carnot (32 à 50, boulevard) LILLE	244 m
B3	Baillet SA Garage OPEL	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LILLE	250 m
B3	Lilloise de Motocycles et Accessoires (Société) anc. Ets HARDUIN Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Canonniers (5 rue des) LILLE	255 m
C2	Artisans Associés S.A (Firme) Dépôt de films	Fabrication de produits azotés et d'engrais,Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Faidherbe (13, rue) LILLE	257 m
C2	MERCIER (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Carnot (20 boulevard) LILLE	264 m
C2	SOCONY VACUUM Française anc. Cie Industrielle des Pétroles Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Carnot (12, bvd) LILLE	269 m
C2	FONTAINE & CIE (Ets) Fonderie de cuivre et de bronze	Fonderie	Carnot (10 Bld) anc 8-12 rue des Oyers LILLE	273 m
B3	DEPORTE J. Et Cie (S.A) Ancien DELAVALLEZ (Ets) Société de transports par autocars	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer,Garages, ateliers, mécanique et soudure	Canonniers (26-42, rue des) LILLE	275 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance *(Environ)*
C4	S.A. Petitprez et Lambaere Pressing 5 àsec	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LILLE	276 m
C2	LUMIERE (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Faidherbe (1-3, rue) anc. n°5 LILLE	278 m
C2	Royal Hotel Hôtel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Carnot (2, Bld.) LILLE	279 m
D2	Acétylène du Nord (Sté) Fabrique d'acétylène	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Ponts de Comines (11, rue des) LILLE	280 m
D3	Universal Films, anc. Saint Maurice (SARL Garage), POIRIER (Ets) Dépôt de films, anc. Garage Saint Maurice	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Saint Genois (3 rue) LILLE	281 m
D3	S.A. Petitprez, Ex Flament et Deleval ANETT (SA) Atelier de nettoyage à sec 5 à Sec	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LILLE	283 m
B3	S.A. France Telecom Unité de Services Opérateurs france Télécom	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	LILLE	284 m
D2	METRO GOLDWIN MEYER (Société) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Ponts de Comines (5, rue des) LILLE	295 m
D3	HUMBERT (Ets Amar) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Saint Venant (2 avenue Charles) LILLE	306 m
B3	CHAVATTE (Ets Daniel) Menuiserie	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	Bleuets (10 Place aux) LILLE	307 m
E3	DESMONS (Ets A.) Blanchisserie, Teinturerie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Molinel (rue du) anc 23, rue du Vieux Marché Aux Moutons LILLE	309 m
D2	WARNER BROS anc. Cie Vitagraphe de France Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Ponts de Comines (9 rue des) LILLE	310 m
B2	Institution La Sagesse Ecole	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Bleuets (2, place aux) LILLE	311 m
D2	POTTIER (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Paris (21, rue) LILLE	311 m
D2	BRIUTTE & DELEMAR (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Saint Genois (12, rue) LILLE	316 m
E3	CITROEN (SA des Transports) Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Molinel (25, 27, 29 rue du) LILLE	339 m
C1	EDF GDF Services Chambre de Commerce et d'Industrie	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	LILLE	346 m
D2	GILDA (Société Nouvelle des Films) SARL Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Paris (44, rue de) LILLE	351 m
C5	Sté Carrefour Centre commercial	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	LILLE	352 m
C1	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Pas-de-Calais Immeuble	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Palais de la Bourse (2) LILLE	363 m
A3	FOX Film (Sté) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Bleuets (Place aux) LILLE	367 m
E3	GREMAUX FIOLET (Ets) Manufacture de confections	Fabrication d'articles textiles,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Saint Genois (34, rue) LILLE	369 m
E4	REILLER (Ets) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Venant (31 rue Charles) LILLE	370 m
E3	Scalbert Dupont (banque) Immeuble	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Augustins (1, rue des) LILLE	373 m
D1	Société Nationale des Entreprises de Presse (Voix du Nord) Imprimerie de Gaulle	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...) ,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Saint Nicolas (3, rue) LILLE	380 m
E2	Taxi LEMAHIEU (Ets) anc. CATEAU & DEMARLE (Ets) Garage - carrosserie	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Paris (110, rue de) LILLE	380 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance *(Environ)*
A2	AMIDO (Société) anc. RIGOT-STALAR Fils (Ets) Filature et tissage de jute	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	Bleuets (15, place aux) LILLE	387 m
B1	DELETOILLE (Ets Georges) Fabrique d'appareils de chauffage	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques,Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Saint Jacques (2-4, rue) LILLE	393 m
B1	PEINTURES ASTRAL CELLUCO (Sté des) dépôt de peintures	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Lion d'Or (14, place du) LILLE	395 m
B1	DANCORAI (Ets) Scierie mécanique et forge	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Lion d'Or (Place du) anciennement 14 bis-18, place Saint-Martin LILLE	397 m
B2	Lustrerie Massive (Sté) anc. VIRNOT (Ets) Fabrique de Luminaires anc. savonnerie	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique,Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Saint Jacques (17, rue) LILLE	397 m
E3	JARDIN (Ets Raymond) Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Augustins (23, rue des) LILLE	405 m
D1	La Voix du Nord La Voix du Nord	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Saint Nicolas (26, rue) LILLE	405 m
E3	Ste des Pétroles Shell Station Service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LILLE	410 m
E2	PAPERMAN ABRAHAM Meubles (MAP) Fabrique de meubles	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation,Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	Paris (118, rue de) LILLE	413 m
C1	SOLEIL (Sté) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Trois couronnes (1, rue des) LILLE	413 m
C1	DELECOURT (Ets) Atelier d'étamage de glace	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Grande Chaussée (33 rue) LILLE	414 m
D1	LIBERTE (Sté d'éditions du journal) Imprimerie	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	De Gaulle (8, place du Général) LILLE	419 m
C1	GAUMONT (Sté Nouvelle des Ets) anc. SODEXCIFLA Dépôt de liquides inflammables/dépôt de films	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Bourse (21, rue de la) LILLE	422 m
B1	CAULIER-ROUSSELLE (Ets) Fonderie	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Chats Bossus (1, rue des) LILLE	429 m
B1	Française des Pêcheurs Réunis (Cie) Fabrique d'appareils réfrigérants	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...)	Lion d'Or (Place du) anc. n°15 LILLE	431 m
A2	Laboratoires AMIDO (SA) Fabrique de spécialités pharmaceutiques	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	Tours (anc. 26-28, rue des) LILLE	432 m
B1	VAN HOUCKE (Ets Pierre) Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Lion d'Or (Place du) anc. 17, place Saint Martin) LILLE	436 m
D1	BELEIEVRE (Ets) Dépôt de films	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Grande Place (n°23) LILLE	437 m
D1	Régionale de Publication (Sté) (écho du Nord) Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Grande Place (n°8) LILLE	437 m
E2	CABOUR (Ets) Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Detournée (11, rue) anc. n°13 LILLE	439 m
A2	DENNIEL (Ets Auguste) Appareil à acétylène	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Rapine (anc. 2, Rue de la) LILLE	439 m
A2	MASUREL et Cie Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Courtrai (5, rue de) LILLE	439 m
A2	GRANDEL (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Tours (30? rue des) anc. n°14 LILLE	442 m
D1	SA SDEZ Atelier de nettoyage à sec	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LILLE	447 m
D1	Trans-films (S.A) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	LILLE	451 m
E2	DUBOIS (Ets) Dépôt de films	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Paris (126, rue de) LILLE	452 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance *(Environ)*
E3	HEUSELE (Ets André) Corroierie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Paris (123, rue de) LILLE	453 m
C1	DRUMEZ (Ets) Appareil à acétylène	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Débris Saint Etienne (4, rue des) LILLE	456 m
A3	S.A. France Telecom- U-R-R-N France Telecom	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques,Transformateur (PCB, pyralène, ...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LILLE	456 m
E1	LABBE (Ets Victor) Corroierie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Tanneurs (5, rue des) LILLE	460 m
E2	SOUQUIERE Léonie (Ets) Blanchisserie, Teinturerie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Tanneurs (23 rue des) LILLE	461 m
A2	BOUHEBENT-PENVION (Ets) Savonnerie/Saline	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Gand (12, rue de) LILLE	463 m
E1	BURY (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Neuve (96, rue) LILLE	469 m
D1	COURBON (Ets César) Fonderie de cuivre	Fonderie	Neuve (26 rue) anc. 22 LILLE	469 m
C1	Grandes productions cinéma topographiques (Sté Les) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Débris Saint-Etienne (7 rue des) LILLE	469 m
E2	EVERAERE et Cie (Ets), anc. VALDELIERE (Ets) Garage/Station Service, anc. Fonderie	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Fonderie d'autres métaux non ferreux,Garages, ateliers, mécanique et soudure	Tanneurs (29, rue des) anc. n°33-37 LILLE	470 m
D1	Joachim (Ets Henri) Dépôt de films	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Neuve (28 rue) LILLE	474 m
A1	GOEMINE (Ets) Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Bettignies (25, place Louise de) LILLE	475 m
A1	ABRANOR (Ets) Fabrique de Toile Emerie	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,,Fabrication et préparation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.	Bettignies (anc. 27, Place Louise de) LILLE	477 m
E2	Ste DESMET Ste Desmet	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	LILLE	479 m
E2	SOLYDIT UNION (SA) Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Tanneurs (22, rue des) et Riviérette (rue de la) LILLE	481 m
D1	Le Furet du Nord, CALLENS Paul (Ets) Commerce-librairie	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	De Gaulle (11-13, place du Général) LILLE	483 m
E4	Serrurerie	Fabrication de coutellerie,Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Tournai (49 et 59 rue de) LILLE	488 m
A3	RUYANT (Ets) Fabrique de meubles	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation,Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	Courtrai (anc 18, rue de) LILLE	488 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Ulmar VILLETTE et Cie Fabrique de céruse	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	LILLE
DUFOUR - GARY (Ets) anc. GARY (Ets) Station service Shell	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Long-Pont (263-265, rue du) LILLE
CIAUTI Joseph (Ets) Atelier de soudure	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z,Garages, ateliers, mécanique et soudure	Robleds (1bis rue des) LILLE
BOUCHERY (Ets) Fabrique de machines à laver	Fabrication d'appareils électroménagers (électriques ou non)	Pads (29 rue de) LILLE
FAILLON (Ets) Garage	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z,Garages, ateliers, mécanique et soudure	Darwyn (1 rue) LILLE
DEGOBERT (Ets) Blanchisserie, Teinturerie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Fresne (1 rue du) LILLE
CASTELAIN (Ets Georges) Raffinerie de corps gras	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	Faubourg des Postes LILLE
Vives à Lillen Cie "Atelier de gros Montagnes" Atelier de redistillation d'essences	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	LILLE
Chimique et Routière de la Gironde (Sté) Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Port de Lille (Nouveau) LILLE
DEBIEUVRE (Ets) anc. Ets DEBIEUVRE-LEMAY Fabrique de bâches imperméables	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Aboukir (3, rue d') LILLE
HUMBERT (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Dunkerque (9 rue de) LILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
BERNARD (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Vauban (rue) LILLE
BAUDIN (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Guinnette (9 rue de la) LILLE
BAUDVILLE (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Vieille Garde (Impasse) LILLE
DILLIES (Ets Louis) Appareil acétylène	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Lottin (37, rue) LILLE
BOURDREL Zénobie (Ets) Dépôt de goudrons	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Vauban (67, quai) LILLE
COTTIGNIES (Ets) Fabrique de colle	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	LILLE
PRATE (Ets Louis et Eloi) Usines d'huiles minérales	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales,Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Juliers (114, rue de) LILLE
REVEILHAC (Ets) Fabrique de tuyaux	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	Casernes (3, rue des) LILLE
DEJAEGHER Frères et soeurs (Ets) Cartonnerie	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	Dunkerque (77 rue de) LILLE
DELEFOSSE RENARD (Ets Désiré) Blanchisserie, Teinturerie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	LILLE
Société Générale des Huiles de Pétroles (BP) Héliport de Lille	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Transports aériens (aérodromes)	LILLE
DOSSCHE (Ets Victor) Corroierie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Marcel (26-28-30, rue Etienne) LILLE
GABET-LEQUEUX (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Cours (14 rue des) LILLE
GABET-LEQUEUX (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Thumesnil (chemin de), Faubourg d'Arras LILLE
HUMBERT-DRINO (Ets) Teinturerie	Ennoblissement textile (teinture, impression,...)	Dunkerque (40, rue de) LILLE
LEMAIRE et ALAVOINE (Ets) Atelier de construction mécanique	Mécanique industrielle	Robleds (26, rue des) LILLE
LORET (Ets Edouard) Atelier d'émaillage et de nickelage	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	LILLE
MARTEL (Ets Jean) Fabrique d'allumettes chimiques	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Grand Rue (164) LILLE
MEURISSE (Ets François) Tannerie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	LILLE
TIGHE FOX (Ets) Atelier de constructions mécaniques	Mécanique industrielle	N°2 (rue) LILLE
Société Nationale des Chemins de Fers Français Ateliers de réparations de locomotives	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives)	LILLE
FORCLUM anc. Ateliers et Chantiers électriques du Nord de la France Ateliers de constructions électriques	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques,Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques,Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Bombardement (1, rue du) LILLE
ROGIER (Ets) Tannerie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Vauban (rue de) LILLE
DEFER (Ets Virginie) Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Haute Deûle (7 bis, quai de la) LILLE
DOCQ (Ets Louis) Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Haute Deûle (1, quai de la) LILLE
HEIL (Ets) Fabrique de scies	Décolletage,Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres,Fabrication de coutellerie	Aboukir (1, rue d') LILLE
DUMORTIER Noël Tannerie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues),Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...,Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	Trinité (7, rue de la) LILLE
DESCAMPS LONGHAYE Fils & Mas (SARL) Location de voitures	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Sainte Hélène (2, rue) LILLE
LECOCQ Henri (Sté) Négoce de combustibles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Vauban (7, quai) LILLE
FERONT Emile (Ets) Garage carrosserie-peinture	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Lefebvre (1, rue Emile) et 32, rue Charles Quint LILLE
SARL Tissage A. Claude Tissage d'Hellemmes	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LILLE
Froidure Ferrailleur-Casse auto	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	LILLE
Chambre des métiers du Nord Ets Professionnel	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	LILLE
SA Antar Pétroles de l'atlantique Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LILLE
Transport Maurice Couque Station de transit	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	LILLE
Récupération du Nord Dépôt de récupération de ferraille	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	LILLE
Centre informatique UAP Centre informatique	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
EDF GDF Transformateurs PCB	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	LILLE
Sté Dehon SA Stockage de produits chimiques	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...),Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	LILLE
Ets A. Lechapelain PLASTAL	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	??
Mr Martreux Dépôt de ferraille	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	rue du vingtième siècle

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*

Réalisé en commande par**	Media Immo
Pour le compte de	EMILIE DAMOISY
Numéro de dossier	SLA/MHP
Date de réalisation	08/09/2022

Localisation du bien	3 Rue du Lombard 59000 LILLE
Section cadastrale	HR 47
Altitude	20.32m
Données GPS	Latitude 50.638042 - Longitude 3.069483

Désignation du vendeur	FOCH DEVELOPPEMENT
Désignation de l'acquéreur	HUI

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

*** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.*

SOMMAIRE

Synthèse des **I**nstallations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de LILLE

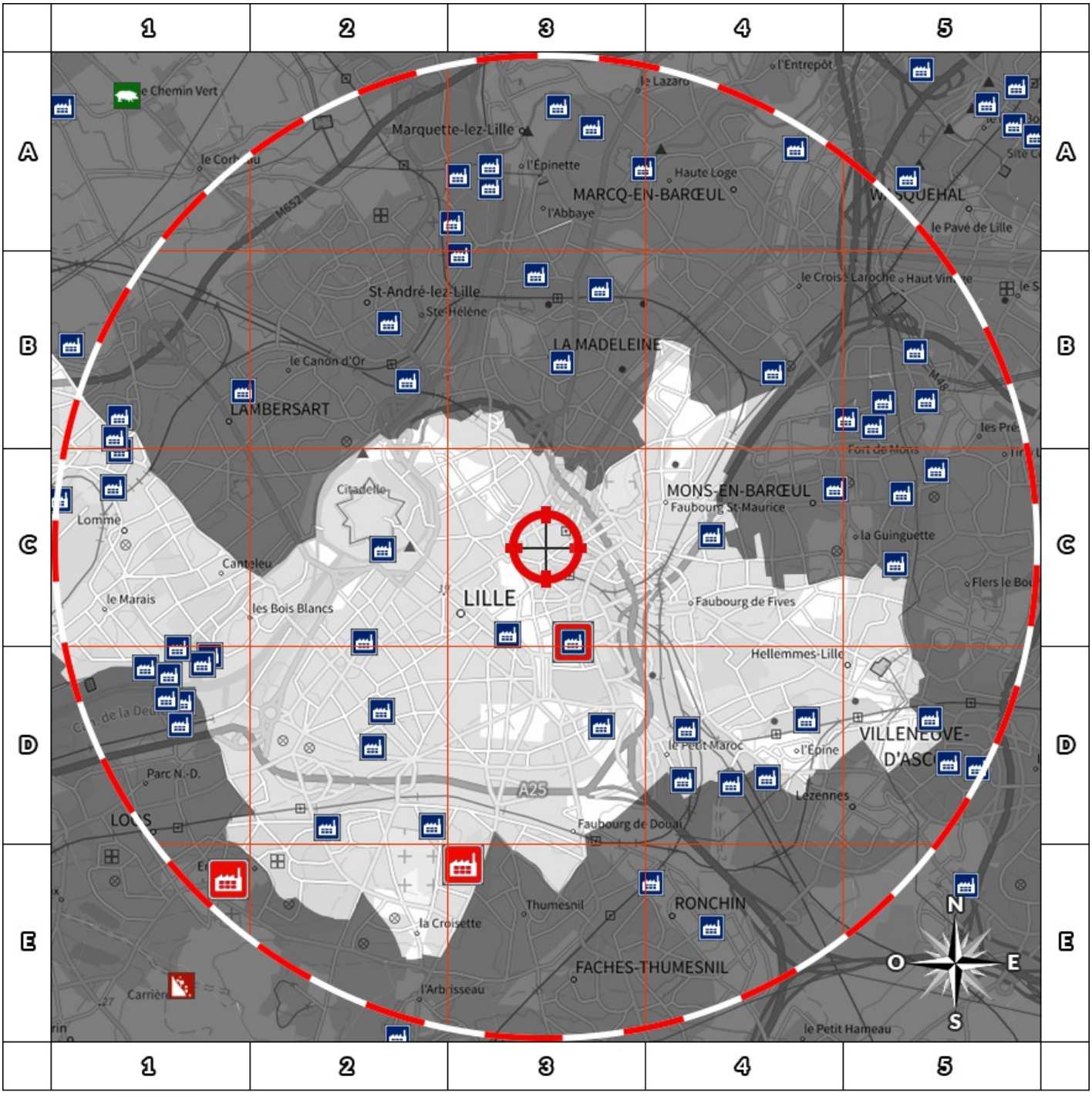

2000m

- Usine Seveso
- Usine non Seveso
- Carrière
- Emplacement du bien
- Elevage de porc
- Elevage de bovin
- Elevage de volaille
- Zone de 5000m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos , , , , et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de LILLE

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situeés à moins de 5000m du bien					
C1	Coordonnées Précises	INGRAM MICRO	Plate-forme multimodale Internationale Avenue de la Rotonde 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D2	Coordonnées Précises	METALLISATION NORD INDUSTRIE	51 bis, rue d'Arcole 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C2	Coordonnées Précises	GALLOO France SA Lille	6, rue Courtois 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	VILLAE	rue Ferdinand Buisson HELLEMMES LILLE 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D4	Coordonnées Précises	RESONOR	Pont de Tournai - Mont de Terre 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Coordonnées Précises	DALKIA FRANCE	20 rue de Valmy 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
B1	Coordonnées Précises	BRIQUETERIES DU NORD (Lomme)	Rue vieille LOMME 59461 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D3	Coordonnées Précises	LFB Biomédicaments	59, rue de Trévise 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D1	Coordonnées Précises	MEO	112, Quai de l'Ouest 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	ESTERRA	Boulevard d'Alsace 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	Esterra	rue Borda 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	NORTENE TECHNOLOGIES SAS	13 avenue de la Rotonde 59160 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	Ports de Lille	Place Leroux de Fauquemont 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NORD	BP 23 chemin de Bargues 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C1	Coordonnées Précises	WINCKELMANS	584, avenue de Dunkerque B.P. 147 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	ONDULYS Lille	1, rue Charles Saint-Venant 59160 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D2	Coordonnées Précises	DALKIA (Chaufferie du CHR) COGE SANTE	10, rue Jean Walter 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C1	Coordonnées Précises	GRAIN D'OR GEL - GRAIN D'OR FRAIS	ZAC Novo Rue Lavoisier 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C2	Coordonnées Précises	PARC ZOOLOGIQUE VILLE DE LILLE	Avenue Mathias Delobel 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Adresse Postale	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	365, Bd Victor Hugo 59000 LILLE	En construction Enregistrement	Non Seveso NON
D2	Coordonnées Précises	VERBRUGGE CHROME	2, rue de la prévoyance 59000 LILLE	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
D1	Coordonnées Précises	MONTPELLIER	113 Quai de l'Ouest 59000 LILLE	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
D1	Coordonnées Précises	ARCELORMITTAL DISTRI SOLUTIONS FRANCE	5, rue J.B. Dumas LOMME 59461 LILLE	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
C4	Coordonnées Précises	SGAMI Nord	130 rue de Rivoli 59800 LILLE	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	FERONT	28 bis rue du grand but 59160 LILLE	En construction Déclaration	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situeés à moins de 5000m du bien					
C3	Centre de la commune	TEINTURERIE LESCHAEVE	4 rue deleruelle 59160 LILLE	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	CARREFOUR stations service	130 rue du Grand But LOMME 59160 LILLE	En construction Déclaration avec contrôle	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	VILOGIA	rue de la Seine /rue de l'Escaut 59000 LILLE	En construction INCONNU	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	COLMANT CUVELIER S.A.	18 rue Greuze 59800 LILLE	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
D1	Adresse Postale	Galloo France	214, rue victor Hugo 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Coordonnées Précises	REFINAL INDUSTRIES	rue Pelouze CS 40902 59465 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
B1	Coordonnées Précises	TRAITEMENTS LAMBIN	2 rue Wulvérick 59160 LOMME 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	DECATHLON	Village b'Tw in 4, rue du Professeur Langevin 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D4	Coordonnées Précises	SNCF - TECHNICENTRE D'HELLEMMES	57, rue Ferdinand Mathias 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D4	Coordonnées Précises	TECHNICENTRE NORD PAS DE CALAIS	Unité Opérationelle Voyageurs de Lille 115 rue du Professeur Langevin 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	Marle christian	3-5 rue Dordin 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D1	Coordonnées Précises	DMS DCA-MORY-SHIPP	311 avenue Notebart 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D2	Coordonnées Précises	C.H.R.U. de Lille	rue Van Hende 59000 LILLE	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
C3	Adresse Postale	G. VERBRUGGE & FILS	2, rue de la Prévoyance 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
C3	Centre de la commune	Centre Hospitalier Régional Universitair	2, Avenue Oscar Lambret 59037 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	Laboratoires Anios SAS	rue Pavé du Moulin Lille Hellemmes 59260 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Haut OUI
E3	Coordonnées Précises	EXIDE TECHNOLOGIES SAS	180, rue du Faubourg d'Arras 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Haut OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situeés à plus de 5000m du bien			
FRUIDOR	3 rue de l'Europe 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SUPERMARCHES MATCH LOMME DELIVRANCE	Plate forme multimodale de LOMME-SEQUEDI 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CARREFOUR LOMME	130, rue du Grand But B.P. 129 59000 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BRIQUETERIES DU NORD SA.	CHEMIN NOIR 59160 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SOFRINO	10 bis rue de l'Europe 59160 LILLE	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
GEODIS CALBERSON Lille Europe(ex-SNTN..)	Plate-forme multimodale de Lomme 59000 LILLE	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
DHL Solutions	Rue du Chemin Saint-Martin 59000 LILLE	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso OUI

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	EMILIE DAMOISY
Numéro de dossier	SLA/MHP
Date de réalisation	08/09/2022

Localisation du bien	3 Rue du Lombard 59000 LILLE
Section cadastrale	HR 47
Altitude	20.32m
Données GPS	Latitude 50.638042 - Longitude 3.069483

Désignation du vendeur	FOCH DEVELOPPEMENT
Désignation de l'acquéreur	HUI

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.*

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT	
Non exposé	HR 47

SOMMAIRE

Synthèse de votre **E**tat des **N**uisances **S**onores **A**ériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble
3 Rue du Lombard
59000 LILLE

Cadastre
HR 47

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **PEB** [1] **oui** ☐ **non** ☑

révisé ☐ **approuvé** ☐ date

[1] si **oui**, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation [2] **oui** ☐ **non** ☑

[2] si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** ☐ **non** ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre **PEB** [1] **oui** ☐ **non** ☑

révisé ☐ **approuvé** ☐ date

[1] si **oui**, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A [1] forte ☐ **zone B** [2] forte ☐ **zone C** [3] modérée ☐ **zone D** [4] ☐

[1] (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

[3] (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de LILLE

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	FOCH DEVELOPPEMENT		
Acquéreur	HUI		
Date	08/09/2022	**Fin de validité**	08/03/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.
Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire
https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site https://www.nota-risques-urba.fr/
© 2022 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit

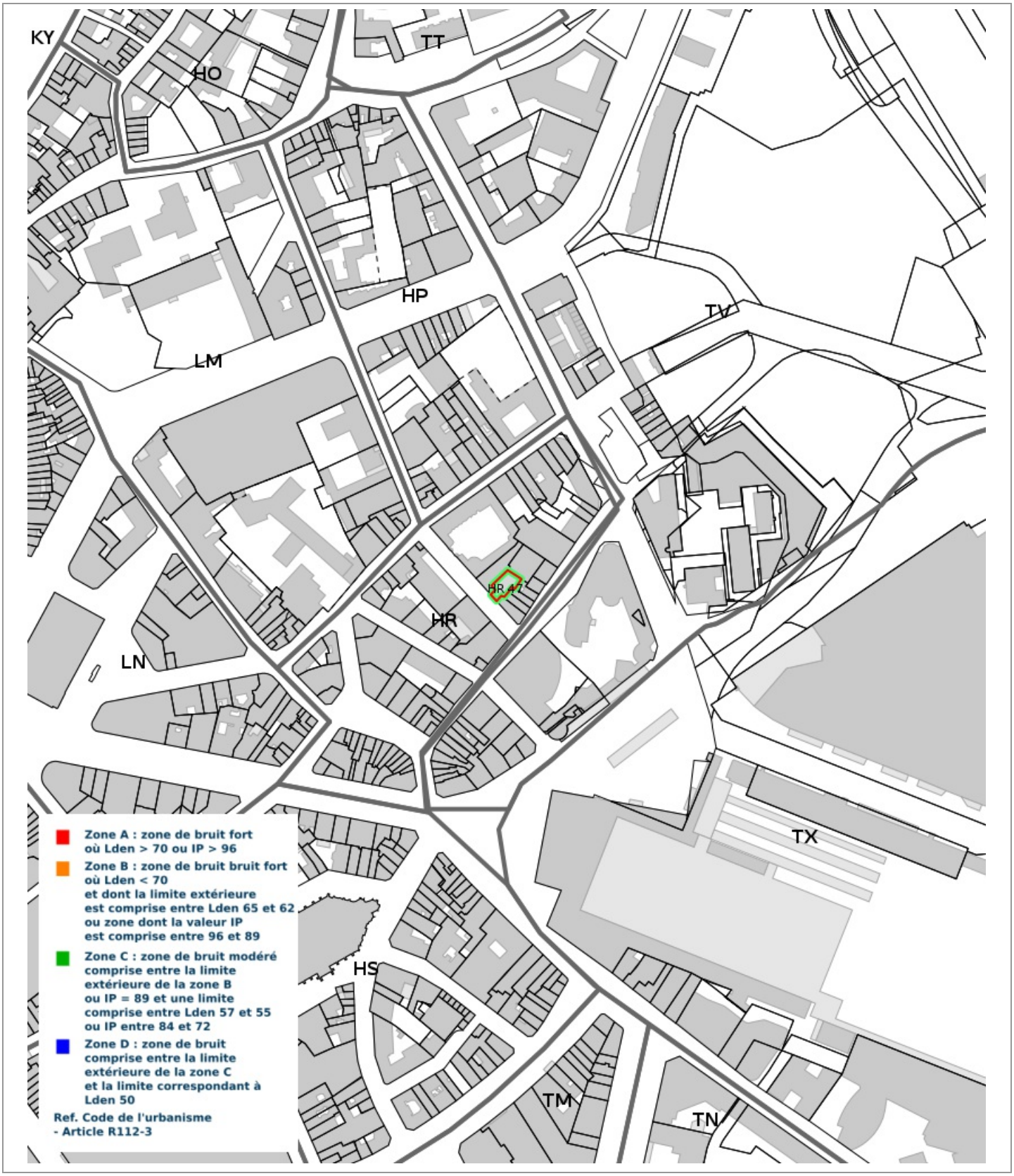

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

direction générale de l'Aviation civile

PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	**autorisé sous conditions**	**Non autorisé**

© DGAC 2004

EMILIE DAMOISY - 516 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL - 837486513

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Descriptif des risques

Edité le 08/09/2022 à 15h05

Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques et pollutions (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation

Adresse :

3 Rue du Lombard, 59800 Lille

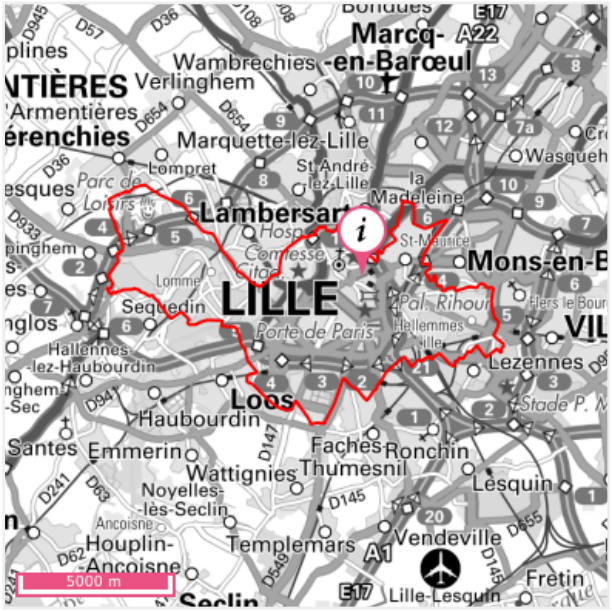

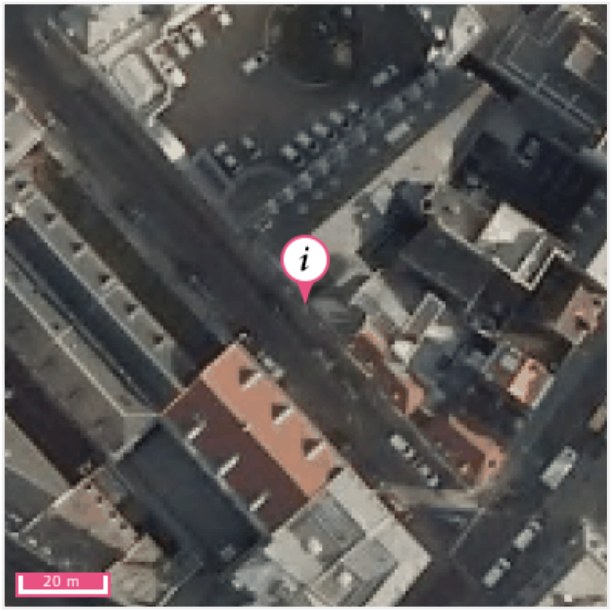

Informations sur la commune

Nom : LILLE
Code Postal : 59000
Département : NORD
Région : Hauts-De-France

Code INSEE : 59350
Commune dotée d'un DICRIM : Non
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 20 (*détails en annexe*)
Population à la date du 20/07/2021 : 227560

Quels risques peuvent impacter la localisation ?

Inondation

Retrait-gonflements des sols
Aléa moyen

Séismes
2 - FAIBLE

Installations industrielles

Sites et sols industriels

Sites inventaire BASIAS

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Oui

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondations passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.

Source: BRGM

Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordonnateur de bassin	Arrête stratégie locale	Arrêté préfet / parties prenantes	Arrêté d'approbation de la partie locale	Arrêté TRI national
TRI Lille	Inondation, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau		26/12/2012	10/12/2014			

Informations historiques sur les inondations

Evènements historiques d'inondation dans la commune : 1

		Dommages sur le territoire national	
Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
31/10/1872 - 27/04/1873	Crue pluviale (temps montée indéterminé)	blesses	inconnu

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : Non

RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un asséchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : Oui

Type d'exposition de la localisation : Aléa moyen

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux : Non

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte…) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères… Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Source: BRGM

PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
59DDTM19860016 - PER - Lille	Mouvement de terrain, Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)	23/01/1986	08/10/1989	15/05/1990		16/08/2006	- / - / -	
59DDTM20130011 - PER cavités Hellemmes	Mouvement de terrain, Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)	24/01/1986	09/10/1989	27/06/1990			- / - / -	

CAVITÉS SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (Cavités souterraines) prescrit

Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (Cavités souterraines) approuvé

Source: BRGM

PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
59DDTM19860016 - PER - Lille	Mouvement de terrain, Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)	23/01/1986	08/10/1989	15/05/1990		16/08/2006	- / - / -	
59DDTM20130011 - PER cavités Hellemmes	Mouvement de terrain, Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)	24/01/1986	09/10/1989	27/06/1990			- / - / -	

SÉISMES

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

Type d'exposition de la localisation : 2 - FAIBLE

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

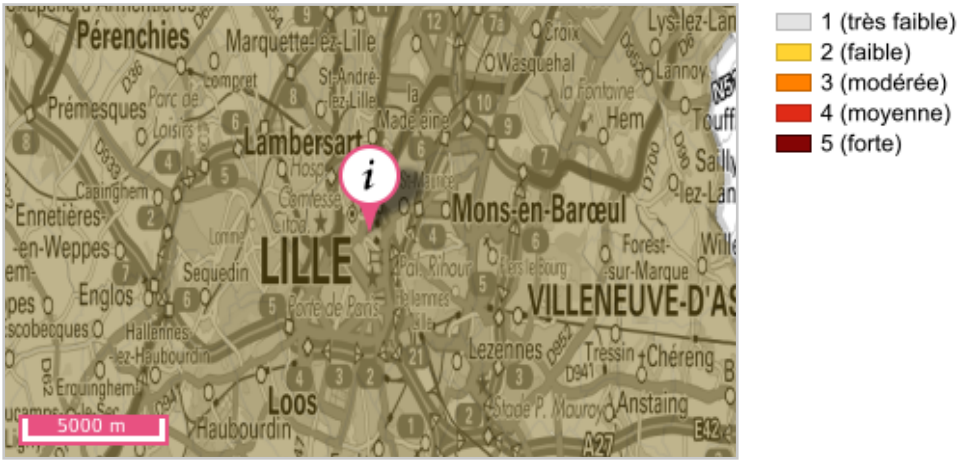

Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non

POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Il s'agit des informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL), les Secteurs d'Information sur les sols (SIS), les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) et les anciens sites industriels et activités de service (CASIAS).

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (EX-BASOL) ?

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Oui

Sur cette carte sont indiqués les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL). La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

Source: Ministère en charge de l'environnement

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (CASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales. La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

Source: Ministère en charge de l'environnement

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Non

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 10

Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 2.0 km : 94

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

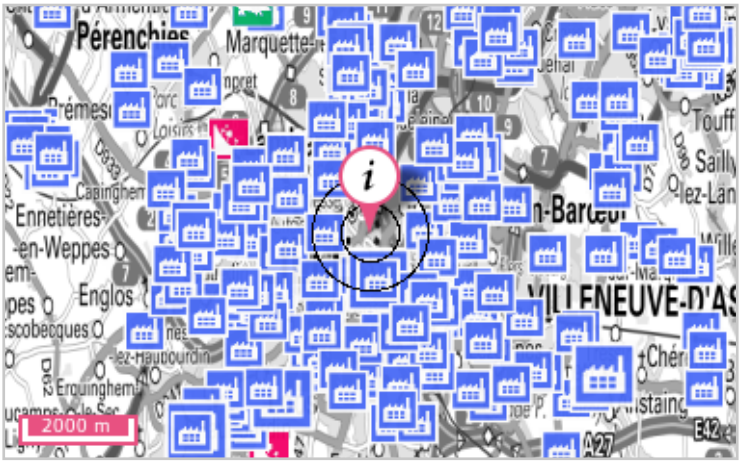

Source: Ministère en charge de l'environnement

Installations classées (Grande échelle)

Usine Seveso

Usine non Seveso

Eolienne

Elevage de bovin

Elevage de volaille

Elevage de porc

Carrière

Zone de recherche

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5.0 km : 51

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

Source: Ministère en charge de l'environnement

Stations d'épuration

Elevage

Industries

Zone de recherche

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

?

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales, de sites de stockage ou de chargement.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 1000 m : Non

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10.0 km : Non

Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20.0 km : Non

RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : Faible

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

Source: IRSN

Pour en savoir plus : consulter le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.
Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.
Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.
Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.
Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.
Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).
Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire disponible en ligne à l'adresses suivante : https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 20

Inondations et/ou Coulées de Boue : 14

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
IOCE0831273A	02/06/2008	02/06/2008	24/12/2008	31/12/2008
IOCE0823835A	15/05/2008	15/05/2008	07/10/2008	10/10/2008
IOCE0771383A	20/07/2007	20/07/2007	22/11/2007	25/11/2007
INTE0500890A	04/07/2005	04/07/2005	16/12/2005	30/12/2005
INTE0100107A	15/09/2000	15/09/2000	06/03/2001	23/03/2001
INTE0000626A	27/07/2000	27/07/2000	06/11/2000	22/11/2000
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
INTE9900488A	07/07/1999	07/07/1999	29/11/1999	04/12/1999
INTE9900488A	26/06/1999	26/06/1999	29/11/1999	04/12/1999
INTE9800356A	01/08/1998	01/08/1998	18/09/1998	03/10/1998
INTE9800324A	06/06/1998	06/06/1998	10/08/1998	22/08/1998
INTE9200181A	06/07/1991	08/07/1991	01/04/1992	03/04/1992
INTE9200181A	01/01/1990	31/12/1990	01/04/1992	03/04/1992
BUDD8750074A	17/07/1987	17/07/1987	15/10/1987	30/10/1987

Inondations Remontée Nappe : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100409A	01/12/2000	14/02/2001	06/07/2001	18/07/2001

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Sécheresse : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9500699A	01/01/1993	31/12/1994	26/12/1995	07/01/1996
INTE9200181A	06/07/1991	08/07/1991	01/04/1992	03/04/1992
INTE9300656A	01/01/1991	31/12/1992	06/12/1993	28/12/1993
INTE9200181A	01/01/1990	31/12/1990	01/04/1992	03/04/1992

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site georisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apportent aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée au cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR et le BRGM utilisent les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercient par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantissent pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peuvent modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser «L'information» :
- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application. sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» :
  sa source (a minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Ré-utilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Ré-utilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.